

**COMpte RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2019**

**5<sup>e</sup> SÉANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte-rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le 11 décembre, les membres du Conseil municipal de la commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 5 décembre, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.  
Madame la Maire

**ETAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (jusqu'au point 12), Gilles DELCROS, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Julia MORO (jusqu'au point 7) Nadia BEN MOUSSA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Cindy DALAIZE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Jose GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE à partir du point n°13  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDE  
Kalaiyara RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Christian JONCRET  
Julia MORO a donné procuration à Guillaume POIRET à compter du point n°8  
Imen GUEDDA a donné procuration à Birol BIYIK

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Laurent DUTHEIL  
Nathalie DINNER  
Benedicte BOUSSON-JANEAU  
Stéphanie ALEXANDRE  
Jean-Paul ESPINAR  
Jocelyne LAVOCAT  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Manuel MENAL, Directeur général des services  
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services  
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

Il est procédé à un appel nominal.

## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE M<sup>ME</sup> LA MAIRE**

### **M<sup>me</sup> la Maire**

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est peu de dire que notre assemblée se déroule dans une période marquée par de fortes colères et exigences sociales qui taraudent en profondeur notre pays. Le puissant mouvement social en cours qui se dresse contre la réforme des retraites porte loin. Il exprime en profondeur un choix de société fondé sur la solidarité, la promotion des capacités humaines, des droits sociaux tirés vers le haut, face à un pouvoir visant au contraire une société fondée sur l'individualisation, où les travailleurs et les citoyens sont sommés de négocier des reculs sociaux et démocratiques.

En instaurant une règle d'or budgétaire qui plafonne les dépenses pour les retraites à 14 % des richesses produites, le niveau des futures pensions va forcément diminuer. Dans un contexte de vieillissement de la population, c'est donc bien un départ en retraite différé de plusieurs années et une baisse drastique des pensions qui attendent nos concitoyens, quel que soit leur statut.

Ce puissant mouvement ébranle le pouvoir qui est obligé de manœuvrer et de faire des concessions, mais l'intervention du Premier Ministre montre qu'il maintient le cap et la philosophie d'une réforme profondément injuste. Il aura même réussi l'exploit de se mettre tous les syndicats contre lui.

Une large majorité de Français n'a plus confiance dans ce pouvoir et exprime un soutien au mouvement social. Celui-ci va se poursuivre et je l'espère s'élargir encore avec d'autres rendez-vous de mobilisation. A Villeneuve, dès demain, je serai aux côtés des agents territoriaux, cheminots, hospitaliers et d'autres salariés en lutte ayant décidé, avec leurs organisations syndicales, de se rassembler sur le parvis de la mairie.

S'il est une mobilisation qui nous tient particulièrement à cœur, au regard des conséquences qu'elle aurait pour les habitants de notre ville, c'est bien celle engagée pour obtenir un référendum contre la privatisation d'ADP. Le million de signatures vient d'être atteint. Je rappelle que le Président de la République s'était engagé à abaisser le seuil à un million de signatures, afin d'actionner le référendum d'initiative partagée dans le cadre de ses projets de réforme constitutionnelle. Il a donc la possibilité de mettre en accord ses paroles et ses actes, sinon cela constituerait un déni de plus de démocratie. De plus, des parlementaires de sensibilités différentes engagés dans cette bataille ont décidé de saisir la Commission nationale du Débat public pour obtenir l'organisation d'un grand débat national. Je vous informe que j'ai écrit à la Présidente de la CNDP, Mme Chantal JOUANNO, afin de proposer que notre ville soit l'une des communes accueillant une réunion de ce grand débat.

Ces dernières semaines ont été particulièrement denses et riches en évènements et initiatives à Villeneuve. Je pense à la signature de la convention de financement pour le projet de renaturation dans le quartier Belleplace-Blandin en présence de la Ministre en charge de la transition écologique et de l'ensemble des partenaires. Quarante millions d'euros seront consacrés à acquérir, démolir et aménager de nombreuses parcelles, afin de créer une zone naturelle protégeant les habitants des risques d'inondation. Cette convention est l'aboutissement d'un long travail entamé par la municipalité, il y a plus de dix ans. Les deux crues de 2016 et 2018 pour lesquelles j'avais accueilli le Président de la République ont contribué à accélérer et consolider ce projet. Nos exigences pour un engagement plus important de l'Etat et des autres partenaires ont pu être prises en considération. Finalement, c'est un véritable poumon vert qui sera créé, dont une grande partie sera aménagée de façon que tous les Villeneuvois en profitent.

Ce projet a été présenté aux habitants du quartier. Nous avons pris le temps de bien expliquer comment les choses se passeront, qui est directement concerné et de répondre à toutes les questions.

Cette réunion a été l'occasion de présenter le projet de réaménagement du square de la Mare, un beau projet travaillé de bout en bout avec les habitants, notamment les membres de l'association Au fil de l'Yerres.

Je suis également très heureuse d'avoir signé le mardi 3 décembre notre contrat local de santé avec la préfecture, l'ARS (Agence régionale de Santé), la CPAM, le centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges et l'Education nationale. Il est issu d'une volonté commune de la ville et de l'Agence régionale de Santé de travailler pour augmenter l'offre médicale et réduire les inégalités d'accès aux soins d'une grande partie de la population. Il nous aidera à poursuivre nos actions contre l'alcoolisation sur l'espace public. A ce propos, l'annonce de l'ARS mardi dernier de sa participation au financement de deux postes d'éducateurs et d'une infirmière est une bonne nouvelle et nous permettra d'agir sur cette problématique.

Avec plusieurs initiatives, nous avons fêté les cent ans de notre centre municipal de santé. Le centre Henri Dret représente aujourd'hui un outil indispensable dans l'offre de soins pour les Villeneuvois. En 2018, il a permis à plus de 4 800 patients de venir consulter, dont 75 % des habitants de la ville. Notre centre de santé développe notamment des actions de prévention en direction du grand public, des scolaires et des jeunes. Je pense à « J'ai 18 ans et je me soigne » qui permet aux jeunes de la ville de faire un bilan de santé.

Nous sommes dans la période des anniversaires, puisque nous avons fêté la semaine dernière les dix ans du conseil municipal des enfants. Ce sont dix ans de travail, de remue-méninges, afin de produire des idées, de créer des initiatives festives, solidaires. Sur ces 10 ans, 252 enfants de la ville ont été élus au conseil municipal des enfants de Villeneuve-Saint-Georges. J'ai félicité les 22 nouveaux conseillers de CM1, 12 filles et 10 garçons élus le 7 novembre dernier par les 642 électeurs des classes de CM1.

Mercredi soir dernier s'est déroulée à l'IFFEN une réunion importante, organisée par le comité indépendant des jeunes, à la suite de l'agression sexuelle contre une enfant de huit ans dans les quartiers nord. C'était une réunion pour exprimer la solidarité à la famille, mais également pour réfléchir ensemble à la manière de faire reculer les violences. « *Ne jamais banaliser, mobiliser tous les acteurs pour trouver ensemble des solutions.* » nous disent les membres du comité. Cette initiative est salutaire et la municipalité sera disponible, afin de travailler et d'agir en ce sens.

Hier soir, au théâtre, j'ai assisté à une très belle soirée qui a rassemblé plus de 150 personnes, avec une pièce de théâtre suivie d'un débat qui portait justement sur ces problématiques de violence. Je veux saluer Elsa, nos agents et toutes les associations qui se sont mobilisés dans le cadre du festival de la banlieue. Je veux également saluer les jeunes du comité indépendant qui étaient présents, ainsi que les jeunes du Café des jeunes qui ont animé ce débat.

J'ai accueilli le Président du conseil départemental pour l'inauguration de la fin des travaux de rénovation de l'avenue de Valenton et du carrefour du Maréchal Juin. C'est un nouvel axe structurant de notre ville qui a été entièrement rénové. Alors non, Monsieur GAUDIN, la ville n'est pas inactive en matière d'actions sur les voiries. Comme elle le fait chaque fois que le département s'engage pour rénover ses voiries départementales, la ville intervient pour enfouir les réseaux, améliorer l'éclairage public et ce sont des moyens financiers très importants, vous le savez. Alors oui, je serais d'accord avec vous pour dire qu'il reste beaucoup à faire, afin d'améliorer nos voiries communales. D'ailleurs, je vous informe que dans le prolongement des travaux de l'avenue de Valenton, nous engageons la rénovation de la rue Janin, pour laquelle ont d'ailleurs été effectués l'été dernier différents sondages, en prévision de cette rénovation.

Enfin, comme vous le savez, nous avons fait de la lutte contre les marchands de sommeil l'une des priorités de notre action. Après plusieurs arrestations et condamnations dans les quartiers de la Pologne et du Blandin, ce sont deux marchands de sommeil sévissant rue de Paris qui ont été récemment condamnés à trente mois de prison. Les saisies comprenant l'immeuble de la rue de Paris s'élèvent à plus de 400 000 euros. Cette opération est née d'un signalement de la ville, à la suite d'une procédure d'insalubrité et de visites de contrôle menées par les services de la ville. La collaboration avec la police, la justice, les services de la ville et sous l'égide de la Procureure de la République a permis une condamnation exemplaire, la première dans la rue de Paris. C'est un nouvel encouragement à poursuivre et amplifier ce combat contre ces exploiteurs et vous pouvez compter sur ma totale détermination.

Pour terminer, je vous informe qu'une réunion publique aura lieu demain soir à Triage, afin de présenter les différents projets, dont la réalisation d'une crèche de 90 berceaux et d'un nouveau groupe scolaire.

Enfin, les vœux au personnel communal auront lieu le vendredi 10 janvier et les vœux à la population le lundi 13 janvier.

Je vous remercie de votre écoute.

Je dois vous informer de la décision de Bénédicte BOUSSON-JANEAU de démissionner de ses fonctions d'adjointe. J'ai reçu un courrier du Préfet m'indiquant qu'il accepte cette démission. Celle-ci est désormais effective et ses délégations seront réparties par arrêté.

## Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

M. FAÏSSE

Madame la Maire, dans la décision 75 « convention de transmission de données de l'assurance maladie à la ville de Villeneuve », de quelles données s'agit-il ?

## Mme la Maire

C'est le centre de santé, Monsieur FAÏSSE.

M. HENRY

J'ai deux réponses à apporter aux questions posées en commission des finances par M. GAUDIN sur les points 77 et 91. Sur le point 77, il s'agissait bien de l'achat d'un porte-outils, d'une machine pour désherber les rues, avec une option qui a été prise, celle de l'acquisition d'une lame pour retirer la neige. Sur le point 91, c'était un complément de matériel sur cet engin qui est une cuve de récupération lors du désherbage. Il existe l'option de désherber, de laisser l'herbe le long et de faire passer une balayeuse derrière, alors que là, nous avons pris une cuve, afin de pouvoir récupérer directement l'herbe arrachée.

Sur le point 101 qui était la préemption par arrêté, je ne l'avais pas vu lors de la commission, mais dans le texte, il s'agit bien d'une délégation qui a été transmise. Il est écrit noir sur blanc que le territoire demandait au maire de préempter. Le fait que ce soit une décision dans le cadre de l'article L.2122 est donc correct.

Ce sont les réponses à vos questions en commission.

**M. BIYIK**

Pouvons-nous avoir davantage de détails sur la décision n° 80 ? Il s'agit de l'opération sur le 19 rue du Blandin. Combien de mètres carrés cela représente-t-il ? Combien cela a-t-il coûté ? Je le comparais à la décision n° 101, où il y avait davantage de détails.

**Mme la Maire**

Ce sont 60 m<sup>2</sup> pour 160 000 euros, dont 10 000 euros de commissions d'agence à la charge du vendeur, pour toute précision utile.

**M. BIYIK**

Sur la décision n° 98 sur le diagnostic phytosanitaire des arbres, avez-vous reçu le rapport ? S'il y a eu un rapport, l'avez-vous reçu ?

**Mme la Maire**

C'était au mois d'octobre. C'est donc un peu tôt.

**• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2019****Mme PEYNOT**

Bonsoir. Au point 9, nous avons abordé la question des feux tricolores supprimés avenue de Valenton, à l'angle de la rue Emile Zola. Or, depuis, nous déplorons trois accidents matériels, ce qui est une chance, mais surtout, les riverains se plaignent énormément du bruit. Il y a des klaxons incessants du fait du non-respect des priorités. Les personnes du quartier n'en peuvent plus. Il faudrait voir si nous ne pourrions pas remettre ces feux.

**Mme la Maire**

Madame PEYNOT, je vous entends et j'écoute vos remarques, mais nous sommes là sur l'approbation d'un compte rendu. Excusez-moi, mais il s'agit d'un autre sujet que celui de l'approbation du compte rendu.

**Mme PEYNOT**

Dans ce compte rendu, nous avons parlé des feux tricolores.

**Mme la Maire**

Ne faisons pas d'extension sur les questions.

**Mme PEYNOT**

Faites-en ce que vous voulez. Je vous l'ai dit.

**Mme la Maire**

Nous avons entendu, Madame PEYNOT, mais il convient de respecter les points à l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal,**

**Par 30 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,**

**Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 26 septembre 2019.**

**Mme la Maire**

Je dois vous dire également qu'en raison du calendrier électoral et comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, nous reportons le vote du budget au mois d'avril.

**FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES****Finances****1- D. HENRY – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)****M. HENRY**

Mes chers collègues, le premier point est un classique. Les AP et CP sont revus régulièrement par rapport aux opérations. Ce sont des autorisations de paiement qui sont revues régulièrement en fonction de l'avancée des travaux et de la mise à jour des lignes comptables. Je vous propose de retourner la page et de regarder l'ancienne version au budget supplémentaire 2019 et la nouvelle proposée ce soir, avec la décision modificative n° 2.

Sur la première ligne, c'est la médiathèque Jean Ferrat, dont nous soldons toutes les lignes comptables. Nous avons un petit supplément de 30 000 euros. Sur l'école Paul Bert, comme nous avons reculé le jury, nous avons un lissage des investissements. Ils devaient aller jusqu'en 2021 et iront jusqu'en 2022. Sur le pôle administratif, c'est un petit réglage financier entre 2019 et 2020, avec plus 10 000 euros en 2020 et moins 10 000 euros en 2019, la somme globale restant la même. Sur l'équipement de proximité Carnot 3, c'est une modification de l'attribution du budget montrant qu'en 2020, nous aurons moins de dépenses. Celles-ci sont pour l'instant reportées sur les dépenses de 2022.

**M. BIYIK**

J'ai plusieurs questions à poser. Concernant l'équipement de proximité Carnot 3, cette année, nous allons payer 250 000 euros. En sachant que le café de la gare est encore ouvert, quelle est la situation de ce projet ? Avance-t-il ? Que se passe-t-il ?

**Mme la Maire**

Ce sera bientôt démolie. Quelques personnes étaient encore hébergées dans l'hôtel. Nous sommes toujours très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de problème pour ces personnes. Oui, l'opération se réalisera.

**M. BIYIK**

Quand va-t-elle démarrer ?

**Mme la Maire**

La démolition va se faire. Vous avez d'ailleurs vu que des démolitions ont déjà été effectuées. Le programme suivra son cours.

**M. BIYIK**

J'ai une autre question à poser. Je n'ai pas vu de ligne pour le VEFA qui viendra prochainement sur la mission locale.

**M. HENRY**

Pour l'instant, il n'y a pas de ligne comptable d'APCP. Vous l'aurez dans une délibération.

**Mme la Maire**

Nous l'aborderons tout à l'heure.

**M. HENRY**

Lorsque les opérations comptables auront démarré, nous le mettrons dans l'APCP.

**Le Conseil municipal,****Par 25 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Approuve les modifications des autorisations de programme relatives à la médiathèque Ferrat, à l'école Paul Bert, au pôle administratif et l'équipement de proximité Carnot 3 comme suit :**

***Budget supplémentaire 2019 :******Modifications proposées à la décision modificative n°2 de 2019***

**Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites à la décision modificative n°2 de 2019 de la commune conformément à ce tableau ci-dessus.**

**2- D. HENRY – Décision modificative n° 2 – Budget principal 2019****M. HENRY**

Le point suivant est une décision modificative du budget. Comme notre budget sera voté tardivement, des ajustements sont à mener, à la fois sur 2019 sur d'autres. Aujourd'hui, nous prenons les ajustements de dernières dépenses et dernières recettes. Je ne sais pas si je dois reprendre toutes les lignes une par une, mais je vais au moins reprendre les chapitres.

Sur la note présentée, il y a un ajustement de dépenses de fonctionnement. Nous avons eu un renfort de personnel et moins de vacances de postes. Cela signifie qu'il faut que nous ajoutions un million d'euros à ce chapitre. Sur les charges à caractère général, nous avons une baisse d'environ 150 000 euros. C'était pour les dépenses de fonctionnement pour l'année 2019.

Nous avons un ajustement sur les recettes de fonctionnement de 2019. La convention d'occupation avec la SNCF a été revue. Nous avons une recette supplémentaire de 308 000 euros. Nous avons un remboursement de différents sinistres liés aux inondations, mais également à la passerelle. Ce sont les premiers remboursements de la passerelle et non la totalité. Ce sont également quelques candélabres, dont l'un place Saint-Georges. Les assurances nous remboursent 160 000 euros. Nous avons un ajustement avec d'autres recettes : des amendes, des remboursements sur charges de

personnel, des remboursements de créances. Nous verrons plus loin que nous avons une délibération sur les créances non recouvrées. Des créances non recouvrées ont été recouvrées, pour 6 500 euros. Au total, ces ajustements d'autres recettes s'élèvent à 43 000 euros.

Concernant les investissements, nous avons un ajustement des APCP, dont nous avons vu le détail tout à l'heure. Ce sont des opérations neutres, puisque c'est un lissage. Nous n'avons pas d'opération. Sur la médiathèque, nous avons 34 000 euros et sur le pôle administratif, moins de 8 400 euros. Sur la vidéoprotection, ce sont des dépenses d'investissement et nous devons ajouter une inscription budgétaire de 138 000 euros.

Sur les recettes d'investissement, des subventions viennent sur la partie renaturation des berges de l'Yerres, avec des acquisitions sur le chemin des Pêcheurs. Ce sont plusieurs adresses : le 13, le 29, le 53, le 54 et le 115. Sur la vidéoprotection, nous avons également des recettes d'investissement, puisque nous avons reçu des subventions du FIPD et du conseil régional d'Île-de-France. Il faut ajuster les ventes de terrains sur tout un tas d'opérations, entre autres sur Triage. Ce sont des ventes de terrains que la ville fera, mais ce sont des opérations décalées dans le temps. Ces recettes auront donc lieu l'année prochaine. Elles sont reportées d'un an. C'est pour cela que nous aurons un besoin de trésorerie, puisque ces recettes ne se feront pas cette année.

Ensuite, ce sont purement et simplement des opérations neutres sur les lignes comptables. Vous avez vu qu'il y a des reports, des plus et des moins. Il est donc nécessaire de faire un équilibre pour la décision modificative. En fonctionnement, c'est relativement faible. En revanche, en investissement, l'inscription de l'emprunt passera de 4,6 millions à 5,5 millions, afin de rééquilibrer. Cet emprunt sera réalisé en fin d'année en tant qu'emprunt d'équilibre.

Il est demandé au conseil d'approver ces montants correspondant en fonctionnement, en dépenses et en recettes, à 512 850 euros et en investissement, en dépenses et en recettes, à 164 040 euros.

**M. FAÏSSE**

Madame la Maire, combien existe-t-il de caméras de vidéoprotection à Villeneuve actuellement ?

**M. HENRY**

Il en existe 32.

**M. FAÏSSE**

Combien y a-t-il de postes de policiers municipaux ?

**M. HENRY**

Il y a toujours une dizaine de personnes à la PM. De toute façon, avec les caméras, ce n'est pas une surveillance permanente.

**M. FAÏSSE**

Quel est le nombre de policiers municipaux en action ?

**M. HENRY**

Nous avons dix agents au service de la PM.

**M. FAÏSSE**

Je vous remercie.

**M. GAUDIN**

A la police municipale, est-ce que ce sont des postes pourvus ou réellement occupés ?

**M. HENRY**

Nous avons dix agents en poste au service de la police municipale.

**M. GAUDIN**

Les ASVP sont-ils compris dedans ?

**M. HENRY**

Oui, tout à fait.

**M. GAUDIN**

Ce n'était pas la question. J'ai cru entendre que la question portait sur les policiers municipaux. Actuellement, combien y a-t-il de policiers municipaux à la ville ?

**M. HENRY**

Il y a quatre policiers municipaux et six ASVP.

**M. GAUDIN**

Nous sommes d'accord.

**M. BIYIK**

Si je comprends bien, vous avez loué le terrain quai Dubel à la SNCF, pour 308 000 euros. Est-ce cela ? Des arbres ont été abattus au fond de cette rue. C'est tout au fond. Ce sont ceux qui sont collés aux voies ferrées.

**M. HENRY**

Je ne vois pas.

**M. BIYIK**

Il y a le quai Dubel et au fond, le terrain le long des voies ferrées. Tous les arbres ont été abattus récemment. Cela fait-il partie de cette opération ?

**M. HENRY**

C'est sur le terrain SNCF, dans le cadre de l'opération qu'ils mèneront. Ce sont des travaux de la SNCF.

**M. BIYIK**

Nous aurions pu mettre des conditions pour ne pas abattre les arbres.

**M. HENRY**

Nous pouvons mettre des conditions partout, mais la SNCF va faire des travaux importants sur le pont traversant le chenal Muzet. Ces travaux importants nécessitent d'avoir l'espace pour se poser. Comme derrière, un morceau du projet est lié à l'école qui va s'y faire, nous avons fait d'une pierre deux coups. La location de cet espace permet d'avoir un apport financier au profit de la commune.

**Mme la Maire**

Ce matin encore, je travaillais avec les services sur le contrat d'intérêt national sur le site ferroviaire. Une partie à laquelle je tiens beaucoup est la dimension « biodiversité », y compris au sein même du site ferroviaire. Dans le cadre des différentes activités à prévoir, la dimension biodiversité à non

seulement préserver, mais il convient également de la développer davantage. Il est important de le signaler sur une emprise aussi importante pour notre ville.

**M. BIYIK**

Concernant la vente du terrain 31, 37 avenue Carnot et 30 rue Jules Guesde, cela correspond à l'îlot Pasteur, si je comprends bien. Est-ce toute la partie Rigaud ou est-ce une partie ?

**Mme la Maire**

C'est dans l'opération Pasteur CPAM.

**M. BIYIK**

Oui, mais est-ce l'ensemble ? Je me souviens d'une délibération du 27 septembre 2018, dans laquelle l'opération avait été estimée à 2 600 000 euros. Là, ce sont 900 000 euros. Cela doit donc correspondre à une partie. Des parcelles ont-elles déjà été vendues ?

**M. HENRY**

C'est un complément budgétaire de la vente de ces terrains. Monsieur BIYIK, venez en commission des finances. Quand vous viendrez, nous vous l'expliquerons. Vous vous êtes inscrit en commission au début du mandat, mais nous ne vous avons jamais vu.

**M. BIYIK**

Je ne fais plus partie des commissions, Monsieur HENRY. J'y suis allé une fois, mais vous n'étiez pas là.

**M. HENRY**

Je suis désolé, mais vous faites partie de la liste.

**Le Conseil municipal,**

**Par 24 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Michel FAÏSSE, Pierre MAILLO-CHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Approuve la décision modificative n° 2 du budget principal 2019 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 512 850.00 €**

**Recettes : 512 850.00 €**

**INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 164 040.00 €**

**Recettes : 164 040.00 €**

**3- D. HENRY – Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables et constatations d'extinctions de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

**M. HENRY**

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pratiquement à chaque conseil, nous avons une inscription en non-valeur de créances irrécouvrables. Cette fois, nous avons également des constatations d'extinction de créances décidées par la justice. Ce sont des rétablissements personnels sans liquidation judiciaire.

Le montant global vous est présenté. Il s'agit du cumul de ce qui a déjà été présenté les dernières fois, bien sûr. Sur les années 2010 à 2018, il s'élève à 12 134,07 euros. Ce sont principalement des petits montants liés au scolaire, à la restauration et au périscolaire. Afin d'équilibrer les comptes, la recette municipale a été contrainte de demander l'admission en non-valeur de ces montants.

**Mme la Maire**

Merci, Daniel. J'imagine que nous pouvons passer au vote directement. Je vous remercie. Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,****Par 31 voix pour,****Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,**

**Approuve les listes présentées par la Trésorerie Principale des titres admis en non-valeur pour un montant global de 12 134.07 €.**

**Constate l'effacement de dettes pour un montant de 11 052.73 € des titres de recettes concernant les décisions précédemment citées.**

**Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.**

**4- D. HENRY – Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020****M. HENRY**

Il s'agit de l'autorisation d'investissement dans l'attente du vote du budget 2020. Je vous passe tous les détails. Comme l'année prochaine sera une année électorale, nous avons pris la décision de laisser le choix de voter à l'équipe qui sera élue au mois de mars. Le vote du budget interviendra au mois d'avril. A partir de là, nous sommes obligés d'autoriser des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget.

Sur trois grosses opérations comme l'école Paul Bert, le pôle administratif et l'équipement de proximité Cardot 3, nous avons un budget de 1 866 504 euros. Concernant les autres dépenses d'investissement, le budget hors APCP s'élève à 9 924 435,64 euros.

Nous souhaitons inscrire au budget la partie nécessaire pour fonctionner qui est un pourcentage du budget annuel. Il convient donc d'inscrire les crédits provisoires permettant la réalisation des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité au premier trimestre 2020, dans la limite de 2 481 107 euros. Tout le détail est repris dans la note, ainsi que le tableau sur les propositions, afin de demander au Conseil municipal ce vote. Les montants portent sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et 4541, pour un montant autorisé de 2 481 107 euros.

**Mme la Maire**

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ? Nous pouvons passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Le Conseil municipal,****Par 25 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Autorise la Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement 2020 votés en 2019 :**

**Autorise la Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :**

**5- Y. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année et acomptes sur subventions de fonctionnement 2020****Mme la Maire**

Yannick, pour le point suivant.

**M. PILATTE**

Bonjour à tous. Ce soir, je vais vous demander de statuer à la fois sur l'attribution de subventions exceptionnelles et le versement d'un acompte de subventions de fonctionnement.

Les subventions exceptionnelles concernent deux associations. C'est d'abord l'association sportive et culturelle portugaise qui comme vous le savez exerce des activités à titre sportif et culturel. Cette année, pour des raisons techniques, seule la part sportive de leur subvention a été versée lors de l'attribution des subventions de fonctionnement. Il s'agit de leur attribuer une subvention de 2 500 euros, afin de compenser cette erreur.

D'autre part, l'association OSE est partenaire depuis de nombreuses années des opérations de propreté mises en place par la ville. Le nombre d'opérations menées cette année a été particulièrement important. Ce nombre justifie un soutien exceptionnel de 1 000 euros.

Concernant le versement d'acomptes, comme vous l'avez déjà entendu, le vote du budget primitif 2020 interviendra au courant du mois d'avril. Vous le savez, le vote des subventions aux associations intervient après le vote du budget primitif. Toutefois, certaines associations doivent pouvoir faire l'objet de versements d'acomptes avant cette date, afin d'assurer la pérennité de leurs activités. Les associations concernées sont le Comité des œuvres sociales, pour 25 000 euros, l'association Asphalte pour 17 750 euros et le CCAS pour 295 876 euros.

Il est proposé de décider le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations comme suit : 2 500 euros pour l'ASCP, 1 000 euros pour l'association OSE. Il est également proposé d'attribuer un acompte prévisionnel sur la subvention de fonctionnement de l'année 2020 aux associations et organismes suivants : le COS pour 25 000 euros, Asphalte pour 17 750 euros et le CCAS pour 295 876 euros.

**Mme la Maire**

Merci, Yannick. Y a-t-il des questions ? Madame PEYNOT.

**Mme PEYNOT**

Excusez-moi, chaque fois je le remets sur le tapis, mais l'école du Chat avait sollicité une subvention exceptionnelle, afin de lui permettre d'obtenir l'agrément sanitaire des locaux. Cela lui permettrait de bénéficier de subventions du département, de la région et même de l'Etat, afin d'engager des campagnes massives de stérilisation et de vaccination pour endiguer la prolifération des animaux errants dans les quartiers.

**Mme la Maire**

Cela devient assez important.

**M. PILATTE**

J'ai eu l'occasion d'en parler avec Mme GAGNEPAIN. Lorsqu'elle a déposé sa demande, elle était tout à fait consciente que ce serait en fonction de ce qui resterait éventuellement à distribuer. Il se trouve que pour l'association portugaise, nous régularisons une erreur. Pour OSE, leur demande était largement antérieure à celle de Mme GAGNEPAIN.

Nous sommes bien conscients des problèmes auxquels est confrontée l'association. Il me semble que ces derniers temps, nous les avons accompagnés de manière tout à fait fiable.

**Mme PEYNOT**

Maintenant, il faudrait qu'ils puissent agir sur un plan beaucoup plus large.

**M. PILATTE**

Nous sommes bien d'accord.

**Mme la Maire**

J'en ai discuté avec la présidente, il y a très peu de temps. Je crois qu'elles interviennent de façon très importante dès aujourd'hui. Nous serons toujours attentifs aux demandes de l'association. Nous avons été très attentifs à leurs besoins en termes de local et à leur demande de subvention. Je sais que leur activité est très importante.

**M. FAÏSSE**

Je profite de ce point pour vous demander des éclaircissements sur l'association turque Belle Etoile, à qui la ville a vendu le terrain braconnier situé rue des sapeurs-pompiers pour 100 000 euros, en 2016. Sur la clôture de ce terrain ne figure aucun panneau visible de la voie publique affichant le permis de construire ou la déclaration préalable. Pourquoi ?

**Mme la Maire**

Il faut vérifier le problème d'affichage, mais tout est complètement transparent sur ce qui s'est fait. Vous donnez vous-même les dates du permis de construire, les décisions que nous avons prises en conseil municipal de vente du terrain. En passant récemment, j'ai vu les palissades liées aux travaux. Nous regarderons cette question d'affichage du permis.

**M. FAÏSSE**

Le fait que ce ne soit pas affiché n'est pas légal.

**Mme la Maire**

Ce devrait être affiché, mais nous irons vérifier.

**Un intervenant**

En théorie, nous faisons notifier par huissier que c'est bien affiché.

**Mme la Maire**

Nous irons vérifier, Monsieur FAÏSSE. Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons donc passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Décide le versement d'une subvention exceptionnelle 2019 aux associations comme suit :**

- **2 500 € pour l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PORTUGAISE**
- **1 000 € pour l'ASSOCIATION OSE**

**Décide d'attribuer un acompte prévisionnel sur la subvention de fonctionnement de l'année 2020 aux associations et organismes suivants :**

<b>- C.O.S.</b>	<b>25 000 €</b>
<b>- ASPHALTE</b>	<b>17 750 €</b>
<b>- C.C.A.S. :</b>	<b>295 876 €</b>

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.**

**6- D. HENRY – Crédit d'un groupement de commandes avec le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la passation d'un marché de transports de personnes avec ou sans chauffeur**

**Mme la Maire**

Daniel HENRY pour le point suivant.

**M. HENRY**

Il s'agit de créer un groupement de commandes avec le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges et la commune, afin de passer un marché de transport de personnes avec ou sans chauffeur. Un accord-cadre fera l'objet de plusieurs lots. Une convention vous est jointe.

Il y a une petite erreur dans la convention, que je vais vous indiquer tout de suite. Cette convention a été préparée, lorsque Mme BOUSSON-JANEAU avait encore ses fonctions auprès du CCAS. La convention était bien entre la ville représentée par Madame la Maire et Mme BOUSSON-JANEAU qui était vice-présidente et représentait le CCAS. Nous changerons les noms, puisque Mme BOUSSON-JANEAU ne représente plus le CCAS. Ce sera le premier adjoint au maire qui représentera la ville et Mme la Maire qui représentera le CCAS dans la convention.

Il n'y a pas de sujet, nous vous demandons d'approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes et d'autoriser Mme la Marie à signer un projet de convention.

**Mme la Maire**

Merci. Monsieur BIYIK.

**M. BIYIK**

C'est un marché public relatif aux transports. Est-ce cela ?

**M. HENRY**

C'est marqué dessus.

**M. BIYIK**

Je ne comprends pas, parce que dans l'article n° 1, il est écrit « *commandes pour la fourniture de denrées alimentaires* ».

**M. HENRY**

Ce n'est pas bien. C'est une convention qui a été copiée et collée. Nous sommes d'accord. Nous allons y remédier.

**M. BIYIK**

Pouvons-nous connaître le prix ?

**M. HENRY**

C'est un groupement de commandes. Le prix sera donc en fonction du nombre de commandes. C'est une convention de groupement de commandes et non un accord-cadre.

**Mme la Maire**

Nous ferons corriger l'erreur. Merci. Nous pouvons passer au vote. Monsieur FAÏSSE, aviez-vous une autre remarque ?

**M. FAÏSSE**

Que vont devenir les taxis villeneuvois ?

**M. HENRY**

Ce seront des taxis publics. Ils continueront à tenir leur rôle de taxi. Une partie servait également, mais nous ferons du transport autrement. Les taxis ne sont pas impactés par ce sujet.

**Mme la Maire**

Pouvons-nous passer au vote ? Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Madame La Maire, nous ne pouvons pas voter comme cela. La convention ne correspond pas à la délibération, ce n'est pas possible. C'est la passation d'un marché de transport et dans le thème de la convention, on parle de fourniture de denrées alimentaires. Ce n'est pas possible, cela ne correspond pas à la délibération que vous nous proposez.

**Mme la Maire**

L'article 1 est corrigé. Nous avons remarqué l'erreur et elle sera corrigée. Vous pouvez ne pas voter, mais nous passerons tout de même au vote.

**M. GAUDIN**

Il est sûr que nous ne voterons pas. Vous nous demandez de vous autoriser à passer un marché pour le transport de personnes et la convention concerne des fournitures alimentaires.

**M. HENRY**

Monsieur GAUDIN, nous ne vous demandons pas de voter sur un marché. Nous vous demandons d'approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes.

**M. GAUDIN**

Oui, pour la passation d'un marché de transport de personnes.

**Mme la Maire**

Ne votez pas, ce n'est pas un problème. Je soumets la délibération au vote. Il n'y a vraiment pas de sujet pour poser un problème là-dessus. Franchement, Monsieur GAUDIN, ce n'est vraiment pas la peine.

**M. GAUDIN**

Il n'y a pas de problème. Tout va bien, tout est conforme.

**Mme la Maire**

Il y a une erreur sur la convention adossée à la délibération. La délibération est tout à fait bonne. Je vous propose donc de délibérer. Qui est d'accord et vote cette délibération ?

**M. GAUDIN**

C'est bien, votez ! Bravo.

**Mme la Maire**

Un peu de respect, Monsieur GAUDIN, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote, si j'ai bien compris.

**Le Conseil municipal,**

**Par 25 voix pour,**

**Birol BIYIK et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE n'ayant pas pris part au vote,**

**Approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la passation d'un marché de transports de personnes avec ou sans chauffeur.**

**Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement ci-annexé et tous documents afférents audit groupement.**

**Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

**Travaux**

## 7- Mme la Maire – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de l'école Paul BERT A (voie ferrée)

### Mme la Maire

Nous passons à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de l'école Paul Bert A, voie ferrée.

Vous le savez, le projet de redynamisation du quartier de Triage vise à répondre aux problématiques soulevées par les habitants et à engager une dynamique nouvelle dans ce quartier. Il vise à agir sur plusieurs dimensions de façon complémentaire :

- la qualité des espaces publics et l'amélioration des circulations piétonnes, notamment avec l'aménagement d'une boucle verte autour du quartier depuis la Seine jusqu'à la gare, dont l'aménagement des berges de Seine, la requalification de la RD 138, etc. ;
- une offre commerciale de meilleure qualité et plus diversifiée ;
- l'aménagement de rez-de-chaussée commerciaux, notamment au centre du quartier et sur le site dit « Européenne Food » ;
- des équipements publics modernisés, avec l'aménagement d'une maison de quartier, l'extension de l'école Paul Bert côté voie ferrée, la construction d'une crèche départementale et des locaux dédiés au développement économique, avec des locaux d'activités destinés aux TPE et PME sur l'ex-site Européenne Food et en rez-de-chaussée ;
- une offre de logements de qualité diversifiée et résiliente, afin de répondre aux besoins des habitants.

Dans le cadre de ce projet, une extension de huit classes, cinq élémentaires et trois maternelles de l'école Paul Bert A côté voie ferrée est prévue. La réalisation de ce projet a fait l'objet d'une première procédure de concours en 2018. A l'issue de ce premier jury, l'analyse des projets a fait apparaître que tous présentaient des non-conformités vis-à-vis du PLU et qu'aucun projet n'était pleinement satisfaisant en l'état.

Afin de disposer du meilleur projet possible, la ville et le territoire ont engagé une procédure de modification de PLU, préalablement à la réalisation de cet équipement public. Parallèlement, la commune a lancé un nouveau concours, par délibération du 21 février 2019. A l'issue de ce nouveau concours, 96 candidatures ont été remises et analysées par le jury, le 5 juin 2019. Il a retenu trois équipes invitées à concourir. Les trois candidats sélectionnés ont remis une esquisse le 26 septembre 2019, en vue du jury du 7 novembre 2019. Le jury a analysé ces offres au regard de différents critères d'analyse.

Au vu du rapport d'analyse des projets présentés par la commission technique, le jury a classé les projets anonymisés ainsi : en premier le projet 2, en deuxième le projet 3 et en troisième le projet 1. Le projet 2 a été déclaré lauréat du jury. Après levée d'anonymat, il s'agit du projet du cabinet Daquin-Ferrière et associés. Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire provisoire calculé selon un pourcentage du montant des travaux de l'opération, jusqu'au décompte définitif des travaux.

Les membres du conseil municipal sont appelés à m'autoriser à lancer, puis à attribuer la procédure de consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension et de la rénovation du groupe scolaire Paul Bert A à cette société Daquin-Ferrière et associés, le tout pour un montant total provisoire estimatif des travaux de l'opération de 701 855 euros hors taxes.

Monsieur FAÏSSE.

## **M. FAÏSSE**

Madame la Maire, nous ne pouvons qu'être favorables à l'extension de l'école Paul Bert. Toutefois, 800 logements seront construits à Triage, ce qui entraîne un doublement de la population du quartier, soit 1 800 à 2 000 habitants de plus. Nous devons donc nous attendre à devoir scolariser 600 ou 800 enfants. Or, les 8 classes prévues, 5 élémentaires et 3 maternelles représentent 400 places, en respectant la norme de 25 élèves par classe. L'extension prévue semble donc insuffisante. De même, une seule crèche n'est pas suffisante.

D'autre part, qu'en est-il de l'enfouissement des lignes à haute tension qui représentent un danger potentiel ? Triage est un quartier très enclavé. La RD 138 est très embouteillée, la passerelle est en très mauvais état et risque d'être interdite au public. Le SDRIF prévoit la disparition de la gare SNCF. Il n'y a plus de médecin à Triage.

Il est prévu une requalification de la RD 138, avec une mise à trois voies et la fin de la limitation du tonnage sur le pont. Serait-ce en rapport avec le projet de la SNCF de construire un pont transbordeur au niveau du grand mât ? La ville de Choisy est farouchement hostile au passage de poids lourds sur la RD 138. Triage et le centre de Villeneuve risquent de faire les frais de cette opération. Pour désenclaver Triage, il serait intéressant de prolonger la ligne de tramway aboutissant aux Saules, à Choisy, jusqu'à la place Moulierat. Qu'en pensez-vous ?

## **M. HENRY**

Monsieur FAÏSSE, le sujet de la délibération n'est pas l'avenir de Triage. Vous aurez une réunion publique demain, lors de laquelle vous aurez tout loisir de parler de différents projets sur Triage et donc de l'avenir de Triage.

Je crois que le calcul que vous faites sur les logements et le nombre d'enfants qui pourraient potentiellement arriver à la suite de la construction de ces logements n'est pas juste et bien moindre. Maintenant, Dieu seul le sait, mais c'est tout de même beaucoup. La règle est plutôt de 0,3 ou 0,4 enfant par logement. Je vous donne les chiffres liés aux statistiques existantes.

## **Mme DALAIZE**

M. FAÏSSE a plutôt raison, dans la mesure où sur le plateau, l'école Anne Sylvestre a été construite. C'est une école qui ne peut accueillir que 200 enfants, alors qu'avec toutes les constructions ayant eu lieu aux alentours, il n'y a pas suffisamment de place. M. FAÏSSE a plutôt raison. Il n'est pas systématique que les familles qui viennent respectent les statistiques. Vérifiez sur le plateau, où vous avez construit l'école Anne Sylvestre. Finalement, il n'y a pas suffisamment de classes.

## **M. HENRY**

Ce n'est pas tout à fait ainsi que s'écrit l'histoire, mais je veux bien l'entendre. Aujourd'hui, il y a eu plusieurs projets de construction de logements sur le plateau. La nécessité faisait qu'avec l'accroissement démographique, plus les logements construits, nous avons été obligés de construire une école. Nous avons construit une école de quinze classes, afin de nous assurer que nous pourrions accueillir les enfants qui devaient arriver sur le plateau. Nous avons créé un certain nombre de salles, y compris en périscolaire et en autres activités, afin de pouvoir aller au-delà de l'accueil de ces enfants.

Si vous me dites que dans dix ans, il y aura tant d'enfants à Triage ou tant d'enfants sur le plateau, je ne lis pas encore dans une boule de cristal. Aujourd'hui, je vous dis que les données de M. FAÏSSE sont trop élevées. Maintenant, chacun est libre de mesurer que les chiffres sont justes, pas justes, trop forts, trop faibles.

**Mme DALAIZE**

A preuve du contraire, l'école Anne Sylvestre n'avait tellement pas de place, que cette année, deux salles de la garderie ont été réquisitionnées, afin d'y installer deux maternelles. Je ne me trompe pas. Monsieur, mes enfants sont scolarisés dans cette école. Je sais donc très bien ce que je dis.

**Mme la Maire**

Si vous voulez réécrire l'histoire, nous allons le faire, Madame DALAIZE.

*Discussions croisées 00.55.16*

**Mme la Maire**

Vous allez apprendre le respect en conseil municipal. Vous me demandez la parole et lorsque je parle, vous me permettez de vous répondre.

**Mme DALAIZE**

Dites déjà à votre directeur de cabinet d'arrêter ses niaiseries.

**Mme la Maire**

Ce n'est pas mon directeur de cabinet.

**Mme DALAIZE**

Peu importe, dites à celui qui est derrière vous d'arrêter ses niaiseries. Deuxièmement, j'ai le droit de dire ce que je pense. Madame, je vous dis qu'effectivement, cette année, il y a eu deux ouvertures de classes supplémentaires. Aujourd'hui, le centre aéré se passe à Condorcet. Je ne l'invente pas. Allez dans les écoles, vérifiez ce qui se passe à Villeneuve-Saint-Georges, au lieu de dire que je manque de respect. Je vous rends la parole.

**Mme la Maire**

Non, vous n'avez pas à me rendre la parole. Excusez-moi, mais c'est moi qui suis présidente de ce conseil municipal. Il faut tout de même que vous l'appreniez. C'est trop drôle. Sylvie, veux-tu répondre ?

**Mme RICHETON**

Je voudrais donner quelques éléments qui génèrent ce que vous dites sur les classes d'Anne Sylvestre. Il y a deux éléments, que vous n'évoquez pas, peut-être parce que vous n'en avez pas connaissance. Le gouvernement a décidé de faire des doublements de classes. Les CP à douze permettent d'occuper tous les espaces que nous avons.

D'autre part, il y a un phénomène qui n'est pas lié qu'à ce quartier. Nous avons des appartements où il y a plusieurs familles. Quand nous faisons des statistiques, nous n'incluons pas ce phénomène qui se développe. Cela ne se retrouve pas qu'à Anne Sylvestre, mais également dans les autres quartiers de Villeneuve.

**Mme la Maire**

Si vous me permettez également de parler, je rappellerai qu'un certain nombre de bâtiments sur le plateau avait été décidé avant que notre municipalité ne soit élue, en 2008. La première décision que nous avons prise à l'époque était précisément de construire l'école Anne Sylvestre. Sinon, les enfants n'auraient pas su où aller.

*Intervention hors micro 00.57.43*

**Mme la Maire**

Oui, c'était l'école des Poètes. Nous pouvons en parler, la décision de faire une école a été prise à ce moment-là. Aujourd'hui, l'école Anne Sylvestre accueille également des enfants du quartier Belleplace-Blandin. Vous savez que petit à petit, la partie Blandin sera renaturée. A l'inverse de certains quartiers, cela entraînera une tendance à la diminution des effectifs. Voilà ce que je voulais préciser.

**M. GAUDIN**

Madame le Maire, si vous me permettez, je voudrais faire une toute petite boutade, avant de revenir à la délibération.

**Mme la Maire**

Non, nous sommes en conseil municipal.

**M. GAUDIN**

Je suis dans le sujet. Si mon calcul est juste, au centre-ville, vous allez construire 600 logements et aucune place d'école. Que cela donne-t-il statistiquement ? Expliquez-moi.

**M. HENRY**

Ce n'est toujours pas bon. Vous posez une question, Monsieur GAUDIN, alors évitez de ricaner quand je vous réponds. Sinon, je ne vous réponds pas et nous n'en parlons plus. Ce n'est toujours pas bon, parce que dans le centre-ville, il est bien prévu de faire 600 logements, mais une partie est en remplacement de logements vétustes et indignes.

**M. GAUDIN**

Combien ?

**M. HENRY**

C'est au moins la moitié. Nous mettrons dans le compte rendu que M. GAUDIN et Mme NIASME font « Oh, Oh, Oh ».

**Mme la Maire**

Nous enchaînons, mais tout le monde a pu constater que des immeubles ont été démolis dans le centre ancien et que d'autres vont se poursuivre.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, la délibération en question est la 7 ou la 8 ? Je n'ai pas de fiche n°7. Expliquez-moi.

**M. HENRY**

Je vous ai déjà répondu en commission et vous étiez d'accord avec moi. C'est tout de même plus facile, quand il y a du public. Pour faire plaisir à M. BIYIK qui nous demande toujours de faire de l'écologie, nous avons repris les délibérations du conseil précédent. C'est bien la n°8 qui est la septième délibération.

**M. GAUDIN**

Je vous remercie. Je continue, pour rester dans le vif du sujet. Pour être plus sérieux sur ce sujet important, par cette délibération, Madame, vous nous demandez de vous autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec un architecte, un cabinet qui a été désigné par un jury de concours. Jusque-là, la procédure est normale et n'appelle pas remarque particulière.

**Mme la Maire**

C'est un jury auquel vous participiez, Monsieur GAUDIN. Nous étions ensemble dans le même jury.

**M. GAUDIN**

A quoi correspond cette remarque, Madame ? Vous y étiez également. Nous nous sommes vus. Nous avons passé la journée ensemble et avons même déjeuné ensemble. C'est formidable, nous nous aimons tous.

Je continue. La délibération consiste à valider un projet et l'architecte ayant monté ce projet, de manière qu'il puisse se faire et avancer. Ma première petite remarque est que sur un tel sujet, vous demandez au conseil municipal de valider le projet, mais n'aurait-il pas été possible de joindre une petite esquisse, afin que chaque conseiller puisse se rendre compte à quoi correspondra cette école ? Quelle allure va-t-elle avoir ? A-t-elle un ou deux étages ? Est-elle carrée, ronde, pointue ? Y a-t-il des arbres ?

**Mme la Maire**

Elle est disponible.

**M. GAUDIN**

Madame, une simple esquisse aurait été la bienvenue.

**Mme la Maire**

Tout le monde peut aller la consulter au 1 rue des Vignes. Vous le savez.

**M. HENRY**

Monsieur GAUDIN, vous le savez, parce que vous étiez dans le jury.

**M. GAUDIN**

Je le sais bien, mais il me semble que pour la compréhension du dossier, cela aurait été souhaitable.

**M. HENRY**

L'esquisse sera présentée demain, en réunion publique. Elle est consultable et vous l'aurez.

**M. GAUDIN**

Nous voyons toute l'importance que vous donnez au conseil municipal. Je vous remercie.

**M. HENRY**

Madame NIASME, vous avez été absente pendant quatre ans. L'information des élus, cela suffit.

**Mme NIASME**

Vous ai-je manqué, Monsieur HENRY ?

**M. HENRY**

Oui, vous m'avez manqué.

**Mme NIASME**

Je suis là.

**M. GAUDIN**

Je voudrais pouvoir continuer, s'il vous plaît.

**Mme la Maire**

Oui, s'il vous plaît, allons sur le fond des choses.

**M. GAUDIN**

Comme je l'ai dit hier en commission, ma première remarque porte sur le coût des honoraires de l'architecte. Nous avons une tranche ferme de base à 11,34 %, puis des tranches optionnelles venant s'ajouter à cette tranche de base. Finalement, nous arrivons à une mission d'architecte chiffrée à 13,8 % du montant du marché, ce qui n'est pas rien. Renseignements pris auprès de différents cabinets, pour une opération de ce genre, les frais de la maîtrise d'œuvre sont aux alentours de 10 %. Nous sommes à 13,8 %, soit 3,8 % au-dessus. Vous allez me dire que 3 %, ce n'est pas beaucoup, mais sur opération de cinq millions, cela fait tout de même une petite pincée, comme on dit. Je m'étonne un peu du surcoût.

Madame la Maire, comme vous allez négocier la suite du projet avec l'architecte, le coût de la maîtrise d'œuvre mériterait d'être revu à la baisse. Rien ne justifie cette augmentation, d'autant que généralement, les trois tranches optionnelles sont incluses dans la tranche ferme. Il n'y a pas lieu de la payer en plus. Si nous la payons en plus, il faut l'enlever de la tranche ferme. Globalement, pour des missions complexes, c'est entre 10 % et 11 %. Nous ne pouvons pas dire que c'est un chantier compliqué. Il n'est pas enclavé, il n'y a pas de gros risque, etc.

*Intervention hors micro 01.03.44*

**M. GAUDIN**

Parce que le dossier était mal monté, ce n'est pas la faute de l'architecte.

Vous l'avez dit tout à l'heure, lorsque le jury s'est réuni, trois projets ont été classés. Jusque-là, il n'y a rien à dire. Je ferai simplement une remarque personnelle. Le projet retenu n'est pas le mien. Je n'ai pas voté pour ce projet, ce qui est tout à fait mon droit. Je le dis sans trahir le secret du jury, il n'y a pas eu de projet particulièrement enthousiasmant. Nous l'avons tous dit, chaque projet avait des bons côtés, des points positifs, des points négatifs et il a fallu choisir. Je me range derrière le choix du jury de concours qui a classé ce projet, mais pour ma part, je répète que ce n'est pas celui que j'aurais choisi pour différentes raisons, que je ne vais pas développer ici, sauf si vous me le demandez. C'était ma deuxième remarque.

Ma dernière remarque est peut-être un peu plus importante et porte sur la procédure. Je ne suis pas un spécialiste ni un juriste en matière d'urbanisme, mais je crois qu'à l'issue du jury de concours, nous avons brûlé une étape. Le résultat de la délibération du jury de concours aurait dû passer en commission d'appel d'offres. Vous ne l'avez pas passé et je ne sais pas pourquoi. Je ne suis pas sûr d'avoir raison, Madame, parce que je ne suis pas spécialiste en la matière. En revanche, j'ai cherché un peu et je peux vous lire ce que j'ai trouvé sur Internet, si vous le souhaitez. Cela aurait dû passer en commission d'appel d'offres et revenir ensuite au conseil municipal. Sauf erreur de ma part, la commission d'appel d'offres n'a pas été convoquée. Je crois donc qu'il y a un vice de forme dans la procédure. Je vous alerte et vous le dis prudemment, n'étant pas un spécialiste en la matière. J'ai recherché d'autres délibérations que nous avions prises en jury de concours et la saisine de la commission d'appel d'offres avait été faite.

Il y a deux contraintes, dont le seuil européen. Le montant des honoraires est largement supérieur au seuil européen qui est de 221 000 euros hors taxes. Nous sommes à 700 000 euros, soit au-dessus du

seuil. Cela justifierait un passage en commission d'appel d'offres. Je vous alerte donc sur ce point. Je peux vous lire ce que j'ai trouvé : « *Le marché de maîtrise d'œuvre faisant suite à un concours est ensuite attribué par le maître d'ouvrage. Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage collectivités territoriales, dès lors que le marché est supérieur au seuil européen, aux termes de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 qui modifie le CGCT, c'est la CAO qui attribue le marché (article 1414-2 du CGCT)* ». » La CAO ne doit pas s'ériger en nouveau jury, nous sommes d'accord. Il n'est pas question pour la CAO de refaire la procédure. C'est simplement une étape qui formalise le classement du jury de concours et le transmet ensuite au maître d'ouvrage.

Voilà les remarques que je voulais faire sur cela, Madame.

**Mme la Maire**

Ce que vous évoquez est l'étape suivante. Vous essayez un peu de semer le doute au conseil municipal, mais nous respectons totalement les règles.

**M. GAUDIN**

J'ai la prétention de vous lire le contraire.

**Mme la Maire**

Vous avez des doutes, mais je vous réponds que les choses sont faites tout à fait normalement et en respectant toutes les procédures.

**M. GAUDIN**

Nous verrons si le contrôle de la légalité valide la délibération. S'il la valide, cela me convient tout à fait, mais nous verrons. Je tenais à le dire.

**Mme la Maire**

Je pourrai donner le résultat.

**M. GAUDIN**

Je l'aurai, rassurez-vous.

**Mme la Maire**

Le public entend ce que vous dites et ce n'est pas pour rien. Vous essayez de semer le doute sur des procédures qui sont tout à fait normales.

**M. GAUDIN**

C'est très bien. Il n'y a pas de problème.

**Mme la Maire**

Y a-t-il d'autres questions ? Guillaume.

**M. POIRET**

Je suis un autre membre du jury confirmant que les projets n'étaient pas enthousiasmants. Je ne suis pas le seul, celui-là me pose un problème. Je ne vais pas revenir sur tous les détails, mais deux éléments m'ennuient. Je le dis très clairement, mais je crois que sélectionner un projet qui à terme fait que des salles donneront directement sur une voie ferrée est une erreur. Je le dis très clairement, c'est une erreur d'aménagement de construire deux salles futures, nouvelles, en les mettant en face d'une voie ferrée qui est assez empruntée. Puisqu'a priori, nous soutenons le fret, nous souhaitons qu'elle soit empruntée assez fortement. Je le dis, je crois que c'est une première erreur d'aménagement. Je l'ai dit lors de la commission et je le répète, ce point doit être réglé avec

l'architecte, en proposant autre chose par rapport à ces deux salles de classe. Sinon, cela ne peut pas fonctionner. Nous allons faire loger des étudiants dans de très mauvaises conditions.

*Intervention hors micro 01.09.07*

### **M. POIRET**

Oui, mais dans le bâtiment existant, deux autres projets faisaient en sorte qu'il n'y ait pas de salle de classe devant la voie ferrée. Il y avait d'autres possibilités et ce n'est pas le choix qui a été retenu par celui-là. Je maintiens qu'il faut se battre là-dessus, parce que nous ne pouvons pas faire cours avec une voie ferrée à proximité.

Le deuxième qui point me pose également un problème est qu'à Triage où les risques d'inondation sont assez importants, il faut prévoir une école qui peut au minimum soutenir une petite inondation ou une inondation moyenne. Dans ce projet, il n'y a rien à ce sujet. Derrière moi, on me dit que ce n'est pas vrai. Je rappelle qu'à la différence de la personne qui est derrière, j'ai vaguement assisté et je sais ce qui est écrit. Je précise donc que rien n'est prévu, rien n'est écrit et que c'est un point d'attention et de vigilance qui me paraît important.

Dans l'immédiat, notre groupe ne va bien évidemment pas voter contre un projet d'école. Cela ne se fait pas. En revanche, nous nous abstiendrons, tant que ces deux points ne seront pas réglés. Pour nous, il y a une difficulté sur cette future école.

### **M. GAUDIN**

Je ne voulais pas rentrer dans le détail, mais puisque M. POIRET a ouvert la brèche, je vais m'y engouffrer. Je vais vous dire pourquoi je n'ai pas voté non plus pour ce projet qui pour moi a des inconvénients majeurs. Par exemple, les salles périscolaires du rez-de-chaussée font face à un mur. C'est le mur de la copropriété qui est à côté, où il y a des garages. Toutes les salles du rez-de-chaussée sont face à un mur. C'est la première chose.

La deuxième chose est que la cour de récréation élémentaire n'est accessible qu'en passant par la cour maternelle. Pour la circulation des flux et des enfants, ce n'est pas du tout une bonne chose.

Ma troisième remarque est que l'accès au restaurant n'est pas couvert.

### **Mme la Maire**

N'est-il pas couvert ? Effectivement, un projet était comme cela, mais nous ne l'avons pas retenu.

### **M. GAUDIN**

Je vais y venir et vous verrez que je ne me trompe pas. Est-ce bien le projet dans lequel il n'y a pas de sanitaire à l'étage ? N'est-ce pas ce projet-là ? Je vous le confirme, il n'y a pas de sanitaire à l'étage. Je n'ai pas terminé. La cour de maternelle est trop petite. Elle est de 25 % inférieure aux ratios normaux.

Ensuite, cela a été évoqué lors du jury de concours, il y a fallu modifier le PLU, afin de pouvoir rendre possible la construction de cette école. Le terrain à côté est en zone UC. A ce jour, le PLU autorise donc sur la parcelle à côté la construction d'un petit bâtiment, voire d'un immeuble. Cela a été dit en jury de concours et noté. J'espère que c'est noté dans les remarques qui ont été faites. Demain, le propriétaire de la parcelle à côté peut très bien décider de monter un petit immeuble ou d'agrandir les garages sur les limites de sa clôture. Cela fait que toute la partie de l'école du côté où se trouvent des classes fera face à un mur. Voilà le risque encouru. A ce jour, rien n'interdit au propriétaire de bâtir en limite de clôture, en zone UC.

Il est dommage que nous n'ayons pas l'esquisse, parce qu'une remarque a été faite par l'un des architectes présents. Vous avez souhaité – et ce projet répond à cette demande – que l'entrée se fasse par un parvis, une petite cour ouverte. De ce côté, de grandes baies vitrées vont du sol au plafond, tout le long de ce parvis et de cette cour qui est ouverte. Cela a été la première remarque d'un architecte présent, il pensait que ce n'était pas tout à fait conforme avec Vigipirate. Il faut y penser. Deuxièmement, pour les utilisateurs des salles d'activités, le fait d'avoir des baies donnant sur le public, ce ne sont pas des conditions de travail particulièrement intéressantes.

Oui, il y a des remarques, des choses qui ne vont pas. M. POIRET l'a dit, je l'ai dit et nous sommes quelques-uns dans cette salle-là à avoir choisi une autre option. Il faut le dire, il faut le savoir, ce choix n'est pas mon choix, pour les raisons que je viens d'évoquer. Maintenant, vous ferez comme vous voudrez. Peut-être que la majorité décidera et je reviens sur mon préambule : si nous avions eu un petit schéma pour voir tout cela, cela aurait donné davantage de poids à nos remarques.

**Mme la Maire**

Monsieur GAUDIN, s'il vous plaît, je ne voudrais pas être indélicate sur les choix des membres du jury. Je ne vais pas dire qui a voté quoi, ce n'est pas l'objet de ce conseil municipal. En revanche, le projet a été retenu par une majorité des membres du jury. Il faut le dire, parce que sinon, nous ne comprendrions rien. Ce jury comportait des élus, des architectes. Il y a très largement eu une majorité pour ce projet. Encore une fois, je ne vais pas en dire plus.

**M. GAUDIN**

Ne dites rien.

**Mme la Maire**

Ne faites pas cette tête. Franchement, il faut un peu de respect dans cette assemblée. Monsieur GAUDIN, tout ce que je demande est du respect. Franchement, c'est assez inadmissible.

Tout ce que vous évoquez, ce sont autant de points de vigilance qui sont traités depuis avec les services et auxquels des réponses sont apportées. Nous avons fait un certain nombre de remarques au projet qui a été retenu et des réponses ont été apportées. Nous pourrons évidemment en faire la preuve.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, vous avez tenu compte des remarques. Qu'avez-vous fait pour éviter que se construise à côté un bâtiment ? Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette parcelle est en zone UC, donc constructible. Quelles mesures avez-vous prises pour qu'il n'y ait pas de bâtiment mitoyen à l'école ?

**Mme la Maire**

Aujourd'hui, il n'y a pas de bâtiment. N'inventez pas une histoire qui n'existe pas pour le moment.

**M. GAUDIN**

Excusez-moi, mais une école est construite pour vingt ans, même davantage.

**Mme la Maire**

Oui, j'espère qu'elle durera plus de vingt ans.

## **M. GAUDIN**

Si c'est comme l'école des Poètes, mais passons. Nous la construisons pour au moins vingt ans, trente ans, quarante ans, si vous voulez et à plus forte raison, il est à craindre qu'il y ait des constructions à Villeneuve Triage. De plus, il existe déjà un immeuble de quatre étages sur cette parcelle. Je le répète, à ce jour, rien n'empêche le propriétaire de reconstruire un immeuble en limite de propriété. C'est la zone UC du PLU. Je l'ai vérifié dans le règlement du PLU, c'est possible. Vous nous dites que vous avez pris des garanties. Quelles garanties avez-vous prises, afin d'éviter cela ? Il n'y en a aucune, si ce n'est que de modifier le PLU.

## **Mme la Maire**

Il y a un sujet. Je vous propose de voter sur ce marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de l'école Paul Bert A. Nous veillerons évidemment à ce que tout se passe de la meilleure façon pour la vie de cette école et des enfants qui y seront. Je crois que les conditions seront là.

Je passe au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

## **Le Conseil municipal,**

### **Par 21 voix pour,**

**Gilles DELCROS, Guillaume POIRET, Marema GAYE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE n'ayant pas pris part au vote,**

**Autorise la Maire à lancer puis à attribuer la procédure de consultation de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension et rénovation du groupe scolaire Paul BERT A à la société DAQUIN FERRIERE & ASSOCIES, 68 Rue de Vincennes, 93100 MONTREUIL, n° de Siret : 834 857 773 00016 pour un montant décomposé comme suit selon le montant estimatif des travaux de l'opération :**

- **Tranche Ferme : Mission de base + SSI = 11.34 %,**
- **Tranche optionnelle 1 : Mission OPC = 1.69 %,**
- **Tranche optionnelle 2 : Mission BIM = 0.48 %,**
- **Tranche optionnelle 3 = Mission complémentaire = 0.30 %**

**soit un montant global provisoire de 701 855.50 € HT.**

**Autorise la Maire à prendre tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure.**

## **Personnel**

**8- C. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal et ouverture de poste existant au recrutement d'agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

## **Mme la Maire**

Nous pouvons passer maintenant au point suivant. Christian.

## **M. JONCRET**

Comme à chaque conseil, je vous expose une adaptation du tableau des effectifs en fonction des besoins de la collectivité. Il est proposé d'apporter des modifications, notamment pour répondre aux besoins de plusieurs services : service hygiène restauration, régie parcs et jardins, service des sports, régie voirie routière, service des emplois et compétences, service de santé. Il est proposé de requalifier le grade de coordinatrice du secteur 3, le grade de référent du parcours des services politique réussite éducative, de répondre aux besoins du service logement et du service entretien des bâtiments.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit dans le tableau, que vous avez dans vos dossiers. Cette modification a été adoptée à l'unanimité du CTP, le 9 décembre dernier, avec les représentants du personnel. Ces dépenses afférentes à cette présente décision seront imputées au chapitre 12 du budget de l'exercice considéré.

## **Mme la Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Madame NIASME.

## **Mme NIASME**

Je reviens sur le précédent conseil, parce que j'attendais la réponse sur l'enveloppe dédiée aux primes. Un emploi fonctionnel d'administrateur pouvait toucher une prime allant entre 4 150 euros et 60 000 euros. Quel est le montant de l'enveloppe ? Je crois que nous avons relativement peu d'administrateurs de groupe 1. Il m'intéresse de le savoir, parce que si nous allons jusqu'à 60 000 euros, c'est une jolie prime de Noël. Quel est le montant de l'enveloppe dédiée à l'ensemble de nos personnels communaux ? Comment se répartit-elle ?

## **Mme la Maire**

Malheureusement, il n'existe pas de prime allant jusqu'à 60 000 euros pour nos personnels. Soyez rassurée de ce point de vue.

## **Mme NIASME**

Si je reprends l'ancienne délibération du conseil, c'est le cas.

## **Un intervenant**

C'est une fourchette.

## **Mme NIASME**

Oui, mais une fourchette allant de 4 000 à 60 000 euros, ce n'est pas mal.

## **Un intervenant**

C'était la fourchette légale. Ce n'est pas ce qui se pratique à la ville.

## **Mme NIASME**

Je voudrais avoir le montant de l'enveloppe globale, que vous m'avez promis au dernier conseil. Je demande à M. MENAL, parce que manifestement, nos élus ne sont pas trop informés.

## **Mme la Maire**

Continuez dans le respect de ce conseil municipal.

**Un intervenant**

Madame NIASME, c'est une remarque intelligente, parce que vous lui demandez de se taire et ensuite...

**Mme NIASME**

A quel moment ai-je demandé cela ? Il faut suivre, je n'ai jamais demandé cela. J'ai remarqué que systématiquement, y compris sur les questions de l'école, Mme la Maire n'a pas l'air tout à fait informée du sujet, ce qui est dommage. On doit vous informer en permanence, mais je faisais la remarque très poliment.

**Mme la Maire**

Non, on a confirmé les propos que j'ai tenus, à avoir que les points de vigilance évoqués par M. GAUDIN sont actuellement négociés avec l'architecte.

**Mme NIASME**

Dans ce cas, vous pouvez certainement nous dire quel est le montant de l'enveloppe globale.

**Mme la Maire**

Le jour où vous travaillez douze à quatorze heures par jour pour la ville, nous en reparlerons.

**Mme NIASME**

Madame, c'est le cas aujourd'hui. Je travaille douze à quatorze heures. Vous faites des conseils municipaux à des heures indues. Pour les personnes qui travaillent, il est difficile de se présenter au conseil municipal à 19 heures 30. Dans d'autres villes, ils démarrent un peu plus tard, afin que toutes les personnes qui travaillent puissent s'y présenter.

*Intervention hors micro 01.20.36***Mme NIASME**

Manifestement, parce qu'il est très compliqué de pouvoir y participer. Monsieur THIBERVILLE, je n'ai pas la chance comme vous de pouvoir m'absenter de mon travail comme je le souhaite. Ce n'est pas dogmatique.

Si c'est possible, pourrais-je avoir le montant global de l'enveloppe ? C'est ma question, puisque nous sommes sur le personnel et que c'est la seule chose qui m'intéresse. Merci.

**Mme la Maire**

C'est l'enveloppe légale globale. Ce n'est pas celle qui est utilisée.

**Mme NIASME**

Nous avons compris, mais il y a un *package* distribué à tout le monde. C'est la question.

*Intervention hors micro 01.21.16***Mme la Maire**

Je vous propose maintenant de voter pour cette délibération. Qui est favorable à cette modification du tableau des effectifs ? Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le Conseil municipal,****A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	46	+ 1	47
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	22	- 1	21
Rédacteur à temps complet	12	- 2	+ 1
Attaché à temps complet	40		+ 1
Directeur à temps complet	2	- 1	
Adjoint technique à temps complet	242	+ 7	249
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	54	- 5	49
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	14	- 2	
Agent de maîtrise à temps complet	14		+ 1
Agent de maîtrise principal à temps complet	23	- 1	
Animateur à temps complet	13		+ 1
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	5	- 1	
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	0		+ 1
Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1	- 1	
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2		+ 1
Educateur des APS à temps complet	0		+ 1
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	3	- 1	
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>- 15</b>	<b>+ 15</b>
			<b>493</b>

Dit que les effectifs sont fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

#### URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

##### Aménagement

**9- E. BARDEAUX-MOKRANI – Acquisition en VEFA d'un local de bureaux pour la Mission Locale de Villeneuve-Saint-Georges**

**Mme la Maire**

C'est à Elsa pour le point n°10.

**Mme BARDEAUX-MOKRANI**

Je vous remercie. Il s'agit de l'achat en VEFA d'un local pour la mission locale, rues Henri Janin et Jules Guesde dans le cadre du projet appelé « Villa des écrivains ». Je ne développe pas davantage, il s'agit de reloger les locaux de la mission locale dans le nouveau projet urbain aménagé dans ce quartier. Le travail a été fait avec les services de la ville et de la mission locale et nous avons abouti à un projet.

Nous n'avons pas le plan, mais les agents de la ville et de la mission locale ont été concertés, ont travaillé ensemble sur l'aménagement de ces locaux. Cela correspond à une amélioration, puisque nous agrandissons la mission locale de quelques mètres carrés, ce qui permettra notamment d'avoir une plus grande salle de réunion pour les jeunes présents à la mission locale, ainsi que des bureaux plus adaptés pour le personnel, notamment en termes de confidentialité.

**Mme la Maire**

Merci, Elsa. Y a-t-il des questions ? Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Merci, Madame BARDEAUX. Je me réjouis que cette mission locale puisse rentrer dans des locaux plus adaptés et confortables que ce qu'ils étaient. C'est évidemment une bonne chose. J'ai une toute petite remarque à faire sur le coût de l'opération, le mètre carré s'élevant tout de même à 3 442 euros. Nous ne sommes pas à Maisons-Alfort ou à Créteil et cela me paraît cher. Vous me direz sûrement que c'est justifié par plein d'éléments, mais c'est tout de même cher.

A l'occasion d'un prochain conseil, pourriez-vous nous fournir un bilan du travail réalisé par la mission locale ? Combien y a-t-il de jeunes ? Qu'est-ce qui a été apporté aux jeunes ? Vu de l'extérieur, je ne sais pas ce qui s'y passe, ce qui s'y fait. Je ne peux pas estimer l'importance du travail apporté par la mission locale. Pouvez-vous nous renseigner ? Ce ne serait pas maintenant, parce que je comprends très bien que vous n'ayez pas les chiffres sous le coude. En revanche, lors d'un prochain conseil, je serais très heureux d'avoir des statistiques sur l'apport de la mission locale.

Je vous remercie.

**Mme BARDEAUX-MOKRANI**

Concernant votre première question, il s'agit de locaux déjà aménagés. Cela implique un prix plus élevé, puisque les locaux sont livrés non pas vides, mais déjà aménagés, avec des jeunes dedans, etc. Ce sera vraiment génial.

Concernant votre deuxième question sur le bilan d'activité de la mission locale, il s'agit d'un GIP. Chaque année, un bilan d'activité est effectué par la mission locale et est public. Cette année, il a été distribué en bureau municipal, mais nous pouvons vous le transmettre. Nous abordons également cette question en commission jeunesse chaque année, commission à laquelle personne de votre groupe ne vient. Des informations sont ratées, parce que les personnes ne se déplacent pas. Il est vrai que la commission a lieu à 18 heures 30 et je comprends qu'il soit difficile de s'y rendre pour certains.

**Mme la Maire**

Y a-t-il des d'autres questions ? Monsieur BIYIK.

**M. BIYIK**

Concernant le prix, je n'ai pas bien compris la remarque de Mme Bardeaux. Le pôle administratif s'élevait à 2 900 euros et l'équipement public Carnot 3 à 1 700 euros. Là, ce sont 3 400 euros. D'où vient la différence ?

Je voulais également savoir si Valenton intervenait dans le financement. Il s'agit de la mission locale de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton.

**Mme BARDEAUX-MOKRANI**

Ici, nous sommes à Villeneuve-Saint-Georges et nous nous occupons des locaux de Villeneuve-Saint-Georges. Si la mairie de Valenton veut travailler sur les locaux de la mission locale à Valenton, elle fera un projet à Valenton. Chacun s'occupe de la gestion de sa ville.

Deuxièmement, je ne sais pas ce qui n'est pas clair dans la phrase : « C'est plus cher, parce que les salles sont aménagées. » Je ne sais pas pourquoi vous ne comprenez pas ma phrase. Les locaux sont aménagés, avec des chaises, des tables, des ordinateurs, des armoires, des portemanteaux, un micro-ondes, etc. C'est pour cela que c'est plus cher.

A un moment donné, je veux bien que l'on s'occupe des affaires de la ville, mais il faut comprendre certaines choses. Une mission locale intercommunale a pour vocation d'être sur plusieurs villes. En l'occurrence, la mission locale ViVa (Villeneuve et Valenton) est sur les deux territoires. En revanche, comme l'indique la loi, chaque ville s'occupe de sa gestion propre. Nous nous occupons des locaux à Villeneuve-Saint-Georges, parce que nous sommes élus à Villeneuve-Saint-Georges. Le conseil municipal se déroule à Villeneuve-Saint-Georges et c'est l'argent de Villeneuve-Saint-Georges que nous gérons. Si Valenton souhaite agrandir ses locaux, c'est le conseil municipal de Valenton qui s'occupera des locaux de Valenton.

**Mme la Maire**

Je vois que Guillaume POIRET souhaite intervenir.

**M. POIRET**

C'est davantage un commentaire. Si à l'avenir nous voulons éviter d'avoir autant de questions sur le prix, nous pourrions peut-être demander l'avis des Domaines. Je sais que ce n'est pas obligatoire en VEFA, mais cela réglerait définitivement la question, les Domaines ayant autorité sur ces questions. Ce n'est pas écrit, mais il me semble que nous ne l'avons pas fait, parce que ce n'est pas obligatoire en VEFA. Je me trompe peut-être.

**Un intervenant**

Je ne crois pas que nous l'ayons fait sur cette VEFA.

**Mme la Maire**

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le principe d'acquisition en VEFA de locaux de bureaux d'une superficie de 186,56 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée haut de la première tranche d'un ensemble immobilier situé aux angles des rues Carnot, Pasteur et Jules Guesde, réalisé par la SCCV VSG Centre Gare, moyennant le prix total, de 640 334,76 euros TTC hors parking et de 1 place de stationnement située en sous-sol de l'ensemble immobilier, pour un prix unitaire de 14 400 euros TTC selon l'offre, l'échéancier et le descriptif technique joint aux présentes.**

**Autorise la Maire à signer le contrat de réservation, l'acte d'acquisition et tous les actes subséquents et annexes appelés à constater cette acquisition ; les actes seront passés en la forme notariée, tous les frais, honoraires et charges, frais de division en volumes et en lots induits par cette opération étant à la charge de la commune.**

**Dit que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.**

**10- Mme la Maire – Dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement du square de la Mare comprenant un équipement de proximité**

**Mme la Maire**

Nous passons au dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement du square de la Mare.

La commune porte un projet d'aménagement du square de la Mare comprenant la réalisation d'un équipement de proximité. Ce projet est issu d'un travail participatif avec les habitants et l'association du quartier Au fil de l'Yerres mené tout au long de l'année 2019. Il s'inscrit dans la cohérence du projet de renaturation des berges de l'Yerres et participe de l'objectif de réappropriation des espaces publics du quartier Belleplace-Blandin.

L'aménagement consiste à créer des espaces de détente et de loisirs intergénérationnels comprenant une aire de jeux pour enfants, un terrain de boules, un arbre à basket, une aire de pique-nique, un terrain de foot, une table de ping-pong et des éléments de *street workout*. Ce projet comprend également un local dédié à la vie associative, situé à proximité de la rue du Château, ce qui n'était pas le cas avant.

Le choix des matériaux et mobiliers répond aux objectifs de développement durable, avec des matériaux naturels, revêtements permettant l'infiltration des sols et donc de résilience face aux inondations et de résistance au vandalisme. Une caméra de vidéoprotection et des mâts d'éclairage LED compléteront ces aménagements.

Le montant estimé des travaux est de 527 191 euros TTC. Il fait l'objet d'une subvention d'un montant de 373 647 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL. Les études de faisabilité, de programme, puis de conception ayant été menées, il convient désormais de déposer un permis de construire, afin de permettre la réalisation du projet au premier semestre 2020.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

J'ai la même remarque à faire que précédemment, à savoir que j'aurais aimé avoir une esquisse et savoir à quel endroit cela se trouve. Vous dites que c'est à proximité de la rue du Château. Il n'y a même pas une adresse précise de l'implantation de l'équipement.

**Mme la Maire**

Il est dommage que vous n'ayez pas participé à la réunion publique.

**M. GAUDIN**

J'y étais.

**Mme la Maire**

Dans ce cas, vous avez vu l'esquisse.

**M. GAUDIN**

Nous sommes en conseil municipal, Madame.

**Mme la Maire**

Premièrement, vous pouvez le voir et vous l'avez vu. Vous avez donc pu juger sur pièce, lors du débat public. Deuxièmement, vous pouvez le consulter au 1 rue des Vignes.

**M. GAUDIN**

Ce n'est pas normal.

**Mme la Maire**

Ne sommes-nous pas dans une période de développement durable où nous essayons de limiter le papier ?

**M. GAUDIN**

Oui et non, puisque vous avez été obligés d'imprimer deux conseils.

**Mme la Maire**

Si vous êtes particulièrement intéressé, chaque membre du conseil municipal peut venir consulter tous les documents. De plus, un débat public a eu lieu, auquel vous avez participé. Vous savez très bien où se situe chaque élément de l'opération. D'ailleurs, je crois que cela suscite sinon une adhésion, en tous les cas, l'association et les habitants sont particulièrement contents de ces propositions.

**M. FAÏSSE**

Madame la Maire, le terrain est-il inondable ?

**Mme la Maire**

Oui, il est inondable. C'est pour cela que le bâtiment est situé sur la partie haute du terrain et qu'il est conçu de manière résiliente, avec des matériaux résilients.

**M. FAÏSSE**

Il résistera donc aux crues.

**Mme la Maire**

C'est ce que j'ai précisé dans ma présentation, il n'est pas placé là où se trouvaient avant le mobile home, l'Algeco, etc.

*Intervention hors micro 01.32.05*

**Mme la Maire**

C'est avec le projet. Je l'ai précisé, c'est écrit noir sur blanc, il y aura également des caméras de vidéoprotection. Tout est écrit et j'ai tout dit, afin d'être sûre que vous ayez bien en tête l'ensemble des éléments.

**M. BIYIK**

Vous savez que le ru de Ly passe à côté du square. Avez-vous prévu de le redécouvrir lors d'un futur projet ? Fait-il partie de ce projet ?

**Mme la Maire**

L'aménagement du square de la Mare prévoit cette opération future qui sera effectuée par le SyAGE. Bien sûr, nous savons où est le ru.

**M. BIYIK**

Est-il plutôt au nord ou au sud du square ?

**Mme la Maire**

Il traverse le square de la Mare, plus exactement. Il n'est pas à l'endroit où nous vous proposons de faire le bâtiment. Bien entendu, tout cela est bien examiné dans la mise en œuvre de ce projet.

Pouvons-nous voter ? Qui est favorable à ce projet ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Autorise la Maire à déposer un permis de construire pour l'aménagement du square de la Mare et la construction d'un local associatif, ainsi que toutes autres demandes d'urbanisme nécessaires.**

**11- D. HENRY – Approbation d'une convention de fourniture d'eau de secours pour le quartier de Triage****M. HENRY**

Mes chers collègues, nous avons beaucoup parlé de Triage et nous aurons un développement important de ce quartier. De ce fait, nous nous sommes bien sûr inquiétés des différents concessionnaires de fournitures à Triage. Nous nous sommes aperçus que la fourniture en eau potable était dimensionnée correctement pour Triage, y compris dans sa future extension. Néanmoins, nous avons souhaité avoir une convention de fourniture d'eau en secours pour le quartier de Triage, dans le cas où nous aurions par exemple un incendie nécessitant une fourniture d'eau importante. Cela signifie que nous aurions un besoin plus important que ce que nous pouvons débiter aujourd'hui.

Nous vous proposons donc de monter un projet de convention de fourniture d'eau de secours qui serait alimentée par Choisy-le-Roi et le SEDIF. Cette convention serait bien sûr signée par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui est compétent en termes d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Suez qui alimente Villeneuve-Saint-Georges et Triage actuellement, la commune et qui est restée propriétaire des réseaux d'alimentation d'eau potable et en charge du service public de la défense incendie, le SEDIF qui est le syndicat qui traite l'eau avec le territoire et Veolia Eau Ile-de-France qui est délégataire du SEDIF.

Il est demandé au conseil municipal d'approver le projet de convention de fourniture d'eau de secours et d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

**Mme la Maire**

Merci, Daniel. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Nous pouvons passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ?

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet de convention de fourniture d'eau de secours dans le cadre du projet de requalification du quartier de Triage entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Commune, SUEZ, le SEDIF et Véolia Eau d'Ile-de-France.**

**Autorise la Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.**

**12- G. POIRET – Avis sur l'acquisition et le portage par le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne de terrains sis rue du docteur Roux et rue du Blandin**

**Mme la Maire**

Depuis 2010, la commune a engagé un projet visant à lutter contre les inondations dans le quartier de Belleplace-Blandin, avec la renaturation des berges de l'Yerres. L'extension à une nouvelle zone correspondant à la création d'une zone humide a été actée en novembre 2019, associant les partenaires actuels et de nouveaux partenaires. La commune a souhaité sans attendre engager une veille foncière sur l'ensemble du secteur concerné, afin d'accélérer la réalisation de ce projet, de répondre aux demandes des habitants et d'éviter des ventes non maîtrisées qui rendraient plus complexe et coûteux le projet.

Ainsi, un partenariat relatif au portage foncier a été engagé avec le Syndicat d'Action foncière du Val de Marne, le SAF 94, notamment pour les terrains objets de cette délibération. Les parcelles ainsi acquises portées par le SAF 94 feront l'objet par la suite d'une acquisition par l'EPA ORSA dans le cadre défini par la convention partenariale adoptée en conseil municipal en juin 2019. Il s'agit donc du terrain sis 1 rue du Docteur Roux et du terrain sis 3 rue du Blandin.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de demander au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges de procéder à la préemption de la parcelle cadastrée AR 191 du 1 rue du Docteur Roux et à ce titre, d'approuver la convention de portage financier annexée, d'autoriser la Maire à la signer, ainsi que tout acte ou document y afférent. Il est proposé de verser au SAF 94 de la somme de 21 800 euros correspondant à la participation communale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien, dont la dépense est inscrite au budget. Il est proposé de demander au SAF 94 agissant à nouveau pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges de procéder à l'acquisition amiable du 1-3 rue du Blandin, parcelle cadastrée AR 257 et à ce titre, d'approuver la convention du portage financier ci-annexé, d'autoriser la Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent, de verser au SAF 94 la somme de 30 000 euros correspondant à une participation communale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien, de s'engager à inscrire au budget de chaque exercice les dépenses correspondantes à la bonification des charges d'intérêts et enfin de s'engager à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant aux biens acquis.

Je vous remercie.

**Mme la Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ? Pouvons-nous passer directement au vote ? Je vous remercie. Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,**  
**Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,**

**Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve Saint Georges de procéder à la préemption de la parcelle cadastrée section AR n° 191 du 1 rue du Docteur Roux, et à ce titre :**

- **Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer la convention ainsi que tout document y afférent,**
- **Verse au SAF 94 la somme de 21 800 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget,**

**- Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve Saint Georges de procéder à l'acquisition amiable du 1 – 3 rue du Blandin, parcelle cadastrée AR n°257, et à ce titre :**

- **Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer la convention ainsi que tout document y afférent,**
- **Verse au SAF 94 la somme de 30 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien,**

**- Demande au SAF 94 de se substituer à la Ville de Villeneuve-Saint-Georges pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°265 sise 19 rue du Blandin, et à ce titre :**

- **Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer ainsi que tout document y afférent,**
- **Verse au SAF 94 la somme de 16 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget,**
- **S'engage à inscrire au budget de chaque exercice les dépenses correspondantes à la bonification des charges d'intérêts,**

**- Émet un avis favorable à ce que l'EPT autorise le SAF 94 à acquérir le terrain sis 7 rue du Docteur Roux, cadastré section AR n°194, d'une superficie de 408 m<sup>2</sup> libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Madame Goevana Rocio GONZALEZ CRUZ et Monsieur Guillermo Andres GONZALEZ CRUZ, moyennant le prix de 265 000€, et à ce titre :**

- **Émet un avis favorable aux conventions de portage foncier ci-annexées à intervenir entre l'EPT et le SAF 94 pour l'acquisition des biens précités,**
- **Émet un avis favorable au versement par l'EPT au SAF 94 la somme de 26.500 € correspondant à la participation territoriale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien,**
- **S'engage à inscrire au budget de chaque exercice, au titre du FCCT, les dépenses de l'EPT correspondantes aux conventions de portage.**

**- Émet un avis favorable à ce que l'EPT autorise le SAF 94 à acquérir le bien sis 18 rue du Docteur Roux, cadastré section AR n°174, d'une superficie de 253 m<sup>2</sup> libre de toute location et de**

**toute occupation, appartenant à Madame Sophia – Josiane RAHOLIARISOA et Monsieur Herimihaja ANDRIANOAVISOA, moyennant le prix de 200 000€ et à ce titre :**

- **Émet un avis favorable aux conventions de portage foncier ci-annexées à intervenir entre l'EPT et le SAF 94 pour l'acquisition des biens précités,**
- **Émet un avis favorable au versement par l'EPT au SAF 94 la somme de 20.000 € correspondant à la participation territoriale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien,**
- **S'engage à inscrire au budget de chaque exercice au titre du FCCT les dépenses de l'EPT correspondantes aux conventions de portage.**

**- S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondants au bien acquis.**

**13- G. POIRET – Avis relatif à la signature d'une convention d'action foncière sur les secteurs « chemin des Pêcheurs » et « Blandin » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et à la délégation du droit de préemption urbain renforcé au profit du SAF94 sur les périmètres desdits secteurs**

#### **M. POIRET**

Il s'agit d'une convention portant sur deux secteurs : le secteur chemin des Pêcheurs qui est la future zone humide et le secteur Blandin correspondant au périmètre restant de la zone rouge du PPRI, au sud du quartier. Il s'agit pour ces deux secteurs de poursuivre le travail de maîtrise foncière engagé par la ville et le SAF 94 au titre de la signature d'une convention entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui exerce la compétence aménagement et le SAF 94. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre versera au SAF 94 10 % du prix d'acquisition au moment de l'acquisition, montant qui sera inscrit au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) payé par la commune.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière chemin des Pêcheurs entre le SAF 94 et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, d'émettre un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière Blandin entre le SAF 94 et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

#### **Mme la Maire**

Merci, Guillaume. Pouvons-nous là aussi passer directement au vote ? Non, il y a une question de M. GAUDIN.

#### **M. GAUDIN**

C'est dans la suite de la procédure et de la prise en main par l'EPT de tous ces problèmes d'acquisition de parcelles par le biais du SAF, etc. Une chose m'interpelle dans la procédure. J'ai bien compris comment cela se passe, à savoir qu'une fois que les parcelles seront acquises, le SAF se chargera de payer le prix de l'acquisition. C'est transmis à l'EPT, ce sera démolie et renaturé ultérieurement. Avant que le projet n'aboutisse, que se passe-t-il sur les parcelles ? Qu'avez-vous prévu ? Qu'envisagez-vous pour que les parcelles soient préservées et qu'elles ne se transforment ni en décharges publiques ni en terrains d'accueil de personnes, etc. ? Quelles sont les mesures concrètes ? Un lot de sept parcelles sera acheté. Dans les faits, que comptez-vous faire pour empêcher le squat de ces parcelles ?

**Mme la Maire**

Elles sont protégées. Vous pouvez aller voir sur place, où les parcelles ont été achetées et démolies. Il n'y a pas de squat. Il y en a eu. Je me souviens d'une opération lors de laquelle il avait fallu s'opposer aux squats, mais vous pouvez aller vous promener tout le long des berges où les acquisitions ont été faites et les démolitions effectuées. Encore dernièrement, je n'ai pas vu de squat à ces endroits. Nous travaillons en lien avec les différents partenaires, afin de protéger ces parcelles avant les aménagements prévus, sur lesquels je ne reviens pas.

**M. GAUDIN**

Dans l'immédiat oui, mais quand vous commencerez à acquérir les autres parcelles, leur nombre n'est pas négligeable. Ce sera une opération de grande ampleur consistant à veiller à ce que ces parcelles ne soient pas occupées. Quelles mesures particulières comptez-vous prendre ? Allez-vous traiter les parcelles les unes après les autres ?

A l'époque, le long du chemin des Pêcheurs, lorsqu'il y avait beaucoup de dépôts sauvages, vous nous aviez expliqué qu'il fallait attendre qu'il y en ait un nombre suffisant consécutivement, pour entreprendre une opération de grande ampleur. Rue du Docteur Roux, rue du Blandin, ce sont des îlots par-ci et par-là qui seront achetés. Je m'inquiète donc et me demande comment vous pourrez faire en sorte que ces parcelles restent neutres.

**M. HENRY**

Il existe plusieurs modes de protection des parcelles. Je ne sais pas lequel sera utilisé, puisqu'il y aura un accord entre le SAF et l'EPT, afin de voir comment traiter le sujet. Quand nous avons commencé sur les numéros impairs du chemin des Pêcheurs, nous avons labouré le pourtour de certaines parcelles, afin d'éviter que tout véhicule puisse y entrer. Il existe plusieurs méthodes, mais je ne sais pas laquelle sera utilisée, parce que c'est en fonction de la situation géographique de la parcelle. Soit des tranchées seront faites, soit des labourages, des choses comme cela. De toute façon, chaque fois qu'une parcelle est acquise, il y a démolition du bien qui est dessus et protection de la parcelle.

**M. GAUDIN**

Sommes-nous bien d'accord que c'est la commune qui en est responsable et en a la charge ?

**M. HENRY**

Non, c'est l'EPA ORSA.

**Mme la Maire**

L'avancée quant à la réalisation de ce projet est que maintenant, il est porté par l'EPA ORSA et non par la ville. C'est un changement important qui a été obtenu dans le cadre de la convention, que nous avons signée dernièrement avec l'ensemble des partenaires. La commune n'est plus seule à gérer l'ensemble des opérations.

Ensuite, il y a l'EPT et tous les partenaires mobilisés dans cette opération. C'est également une garantie pour que les choses se passent de la meilleure des façons. En tous les cas, ce n'est pas la ville toute seule qui porte cela. C'est un établissement public adossé à Grand Paris Aménagement.

**M. GAUDIN**

Je suis content, Madame, parce que j'ai sous les yeux le conseil d'administration de l'EPA ORSA du 12 juillet. Je vais simplement vous lire une phrase : « *Les parcelles acquises sont ensuite gérées par la commune qui doit les sécuriser, pour éviter les squats en attendant les démolitions des bâtis.* »

**M. HENRY**

C'est toute la situation, que nous avons menée sur les numéros impairs du chemin des Pêcheurs jusqu'à ce jour. Monsieur GAUDIN, ne me dites pas non. Si vous étiez venu à la réunion publique, le directeur de l'EPA ORSA était présent et a confirmé le fait que l'EPA ORSA allait porter le sujet en lieu et place de la ville.

**M. GAUDIN**

J'ai bien compris que c'est l'EPA ORSA qui porte le sujet, mais en attendant d'aménager et de faire les douze hectares d'espaces verts, que vous envisagez de faire, ce qui est une bonne chose, je m'inquiète sur la maintenance des parcelles. Pour l'EPA ORSA, c'est clair. Je vous l'ai lu, c'est le compte rendu du 12 juillet 2018 de l'EPA ORSA et je vous le relis : « *Les parcelles acquises sont ensuite gérées par la commune qui doit les sécuriser, pour éviter les squats en attendant les démolitions des bâtis.* »

**M. HENRY**

Monsieur GAUDIN, je ne suis pas persuadé que cela se passe ainsi, mais nous allons contacter l'EPA ORSA. C'était effectivement ce qui se passait jusqu'à maintenant, mais à partir de maintenant, c'est l'EPA ORSA qui prend l'intégralité : l'acquisition, la démolition, la protection.

**Mme la Maire**

Il existait une situation avant, où la commune portait ce type d'opérations. Maintenant, c'est l'EPA ORSA.

**Une intervenante**

Voulez-vous dire avant le 39 bis, une parcelle que nous aurions acquise en 2015 ?

**M. HENRY**

Je ne sais pas. Vous vous avancez sur des chiffres.

**Une intervenante**

Je ne sais pas, je demande. Avant quoi l'EPA ORSA aurait repris la gestion des terrains ? C'est une vraie question.

**Mme la Maire**

Avant la signature de la convention. Il existe une convention, que même la Ministre est venue signer, à Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons signé avec l'ensemble des partenaires, au conservatoire.

**Une intervenante**

Nous recevons plein de monde ici et nous savons plein de choses.

**Mme la Maire**

Excusez-moi du peu. Je veux bien que l'on remette en cause beaucoup de choses, mais nous parvenons à signer une convention de quarante millions d'euros avec l'ensemble des partenaires pour ce projet. Je crois que nous avons davantage de garanties pour mener à bien ce projet, ainsi que des partenaires qui nous aident largement et interviennent même à notre place.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, je m'en réjouis.

**Mme la Maire**

Je suis fière que nous ayons porté ce projet dès 2010.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, je me réjouis de ce projet. Je ne veux pas que se renouvelle sur les parcelles qui se libéreront au fur et à mesure l'histoire du 39 du chemin des Pêcheurs. C'est tout. Je vous demande quelles mesures vous prendrez, afin que cela ne se reproduise pas.

**Mme la Maire**

Je l'ai expliqué et à présent, nous passons au vote. J'ai expliqué la façon dont nous allions procéder et avec quels partenaires. On peut toujours essayer de chercher des histoires où il n'y en a pas. Nous avons passé un cap, mais vous ne voulez ni l'écouter ni l'entendre. Peut-être que le fait que nous ayons réussi à obtenir cela ne vous fait pas plaisir. Je vous ai répondu. A présent, nous votons.

Qui est favorable à cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est très bien, les habitants seront contents. D'ailleurs, comme pour d'autres projets, les habitants du quartier sont très contents.

**Le Conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Émet un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière « Chemin des Pêcheurs » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.**

**Émet un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière « Blandin » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.**

PERIMETRE CHEMIN DES  
PECHEURS  
VILLENEUVE ST GEORGES

GOSB

Extinction du portage : 2027



PERIMETRE CHEMIN DES  
PECHEURS  
VILLENEUVE ST GEORGES

GOSB

Extinction du portage : 2027



Aménagement

**14- D. HENRY – Approbation de la convention de transfert dans le domaine public communal des espaces publics créés au sein de l'opération Village en Seine située 117 bis – 119 avenue de Choisy au quartier de Triage**

**M. HENRY**

Ce point concerne l'approbation de la convention de transfert dans le domaine public communal des espaces publics créés au sein de l'opération Village en Seine qui sera située sur les 17 bis et 19 avenue de Choisy, au quartier de Triage.

Vous savez que chaque fois qu'un quartier est refait, une partie des espaces, à la fois publics et à la fois des voiries, est retransférée à la ville. Nous nous assurerons que les réseaux soient faits correctement pendant la viabilisation du terrain et la mise en place du sujet.

Nous vous proposons d'approuver une convention de transfert dans le domaine public communal des espaces qui seront créés au sein de cette opération Village en Seine, sur le quartier de Triage. Sur le programme des espaces extérieurs, nous aurons une placette, une voirie, une voirie de bouclage qui assurera la desserte des nouvelles constructions, les trottoirs de cette voirie qui permettront la circulation piétonne, une noue plantée permettant d'assurer la gestion des eaux pluviales de surface et un square, avec des jeux multi-âges pour enfants. Ces espaces extérieurs seront repris dans cette convention.

La convention sera mise en œuvre de sa signature jusqu'à la rétrocession totale des espaces cités ci-dessus, soit à la signature de l'acte notarié.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention de transfert dans le domaine public communal de la place commerçante, de la voirie, de ses abords, des noues, du square de l'opération qui est annexée à votre délibération.

**Mme la Maire**

Merci, Daniel. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Merci pour cette belle unanimous.

**Un intervenant**

J'avais des questions à poser.

**Mme la Maire**

J'ai demandé s'il y avait des questions. Il n'y en a pas, nous votons.

**Un intervenant**

J'ai levé la main, mais vous ne m'avez pas écouté. Des équipements publics sont-ils prévus dans ce cadre ?

**Mme la Maire**

Nous avons voté. Vous poserez votre question en dehors, mais nous avançons. Nous venons de voter. Nous respectons les procédures d'un conseil municipal.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet de convention de transfert dans le domaine public communal de la place commerçante, de la voirie et de ses abords, des noues et du square de l'opération Village en Seine, ci annexé.**

**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants.**

**Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.**

**15- Mme la Maire – Dépôt d'un permis d'aménager pour le réaménagement de deux parkings, du square Jean-Jaurès et du parvis devant l'école maternelle Berthelot**

**Mme la Maire**

Il s'agit du dépôt d'un permis d'aménager pour le réaménagement de deux parkings du square Jean Jaurès et du parvis devant l'école maternelle de Berthelot. Dans la continuité des travaux du SyAGE rue Curie, la ville souhaite réaliser un aménagement complet des espaces publics du secteur Berthelot. Ce projet a été construit lors d'ateliers participatifs associant les habitants et l'école notamment. Il vise à répondre aux besoins exprimés par les habitants en matière de sécurisation, d'une amélioration et d'un meilleur partage des espaces publics, d'apaisement de la circulation et d'amélioration du stationnement.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de réaménager le square Jean Jaurès, de requalifier la rue Diderot, d'aménager deux parkings et d'implanter un nouveau *city stade*. Le square Jean Jaurès offrira un espace de jeux pour les enfants de deux à douze ans, dans un cadre naturel et boisé, à proximité du parvis de l'école maternelle Berthelot et du *city stade*. Un parking en *evergreen* sera aménagé le long de la rue Diderot. Le parking actuel à l'angle des rues Proudhon et Diderot sera rénové, afin d'optimiser l'offre de stationnement. Enfin, un *city stade* sera à nouveau implanté le long de la rue Curie.

Ces aménagements conduiront également à créer treize places de stationnement supplémentaires, tout en augmentant la surface des espaces verts. La mise en place d'un parking en *evergreen* permettra d'améliorer la collecte des eaux pluviales, en absorbant le trop-plein et en le stockant. Les eaux pluviales stockées seront utilisées pour arroser les espaces verts et laver les espaces publics, dans une logique environnementale et économique.

L'installation d'une caméra de vidéoprotection est également prévue dans ce cadre.

Le montant des travaux estimé est de 900 000 euros TTC. Ce projet a fait l'objet d'une attribution de subventions d'un montant de 757 984 euros au titre de la dotation politique de la ville. L'aménagement projeté nécessite de déposer un permis d'aménager, en vue d'une réalisation au premier semestre 2020.

Voilà la présentation de ce beau projet travaillé avec les habitants du quartier. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur BIYIK.

**M. BIYIK**

Un voisin du quartier m'a posé la question : « Des pissotières sont-elles prévues dans cet aménagement ? »

**Mme la Maire**

Non. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Autorise la Maire à déposer un permis d'aménager pour les travaux d'aménagement de deux parkings, donnant sur la rue Diderot, ainsi que toutes autres demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.**

**16- G. POIRET – Approbation d'une convention relative aux permanences conseil avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement du Val de Marne (CAUE 94)**

**M. POIRET**

La commune a sollicité le CAUE 94, afin de renforcer l'accompagnement des habitants de la commune dans leurs projets d'amélioration, de transformation et de construction de leur habitat, en complément de l'accompagnement du service du droit des sols.

Il est proposé d'approver une convention portant sur la tenue par le CAUE 94 de permanences conseils, deux matinées par mois. Le CAUE 94 assumera sur ses fonds propres une partie des coûts de la mission, soit une permanence par mois, l'autre partie faisant l'objet d'une participation financière de la commune, pour un montant de 1 760 euros par an.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approver le projet de convention de partenariat entre le CAUE 94 et la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour la mise en place de ces permanences conseils pour les habitants, d'autoriser la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération et de dire que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

**Mme la Maire**

Merci. Pouvons-nous passer directement au vote de cette délibération ? Merci. Qui est favorable ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet de convention de partenariat entre le CAUE 94 avec la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour la mise en place de permanences-conseil pour les habitants, ci annexée.**

**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.**

**17- G. POIRET – Approbation de conventions concernant la ZAC de la Pologne**

**Mme la Maire**

C'est toujours à Guillaume, pour le point 18.

**M. POIRET**

Le secteur de la Pologne fait l'objet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) créée en 2014 et dont l'aménageur est la SADEV 94. Dans le cadre de la maîtrise foncière du secteur, 21 parcelles, soit 24 % des 7 hectares de la ZAC, ont été achetées par le Syndicat d'Action foncière du Val-de-Marne, SAF 94 et font l'objet d'une convention de portage tripartite entre la Ville, la SADEV et le SAF.

Ces conventions s'achevant le 11 février 2020, il convient donc de les proroger. La poursuite du portage des parcelles déjà acquises sera réalisée dans les mêmes conditions que celles décrites dans les conventions qui s'achèvent : la prise en charge par la SADEV 94 à hauteur de 100 % des intérêts de l'emprunt contracté par le SAF, la prise en charge par la SADEV des remboursements des taxes foncières.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la signature d'une convention d'action foncière et de quatorze conventions de portage foncier entre le SAF, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvres, la SADEV 94 sur le périmètre de la ZAC de la Pologne.

Je vous remercie.

**Mme la Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BIYIK.

**M. BIYIK**

J'ai une demande de précision à faire. Quel est l'état d'avancement des négociations des négociations avec le Préfet pour la délimitation du secteur du renouvellement urbain dans le cadre de la Pologne ? Qu'en est-il ? Cela a-t-il avancé ?

**Mme la Maire**

Nous sommes en discussion. Le Préfet a préféré que nous discutions du projet et avec ses services, nous sommes en discussion sur le contenu de celui-ci.

**M. BIYIK**

N'avez-vous pas de délai ou de date butoir ?

**Mme la Maire**

Non. Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, dans la convention, on parle de contexte communal et d'enjeux relatifs au périmètre de la Pologne 2. Quel est ce périmètre ? A quoi correspond-il ? Ce n'est pas écrit sur le plan. Qu'est la Pologne 2 ? C'est dommage, pour une fois que nous avons un plan. De quoi est-il question ? Sur le plan, on parle de la Pologne 2. Dans la convention, est bien citée la Pologne 2, mais il n'y a pas de définition de la Pologne 2. Qu'est-ce ? Où et comment ? Si quelqu'un pouvait me répondre, ce serait parfait. Je n'ai pas trouvé de Pologne 1 non plus. Personne ne sait, bravo. C'est écrit partout dans la convention. Est-ce l'ancien périmètre ? Comme c'est une nouvelle convention, est-ce le même périmètre qui devient Pologne 2, alors que c'était Pologne 1 ? Est-ce autre chose ? C'est complètement ambigu. La zone n'est jamais définie.

**M. POIRET**

C'est le nom qui lui est donné, parce qu'effectivement, l'article 1 précise bien ce qu'est la Pologne 2 : « *Le périmètre est composé de 93 parcelles, etc.* » La question serait éventuellement de savoir ce qu'était la Pologne 1.

**M. GAUDIN**

Merci de me répondre, Monsieur POIRET.

**M. POIRET**

Comme c'est une prorogation, c'est peut-être la Pologne deuxième convention.

**Mme la Maire**

Les choses sont très claires sur ce qu'il est proposé de faire. Là, nous avons un beau plan, Monsieur GAUDIN, mais vous n'en parlez pas. Nous pouvons vous expliquer le projet, si vous voulez, mais la Pologne 2...

**M. GAUDIN**

Madame, dites-nous ce qu'est la Pologne 2, puisque la convention porte sur la Pologne 2. Répondez-moi, qu'est la Pologne 2 ?

**Mme la Maire**

Ce sont les parcelles qui sont sur le plan. C'est pour cela que je vous montre le plan. Vous avez exactement et précisément ce à quoi correspond la Pologne 2. Si vous voulez, nous pouvons vous expliciter ce plan, mais ultérieurement.

Si vous le voulez bien, nous passons au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**dans une délibération A :**

**Approuve le projet de convention de détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAC la Pologne à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ci-annexé ;**

**Autorise la Maire à signer ladite convention.**

**dans une délibération B :**

**Emet un avis favorable à la signature d'une convention d'action foncière et de quatorze conventions de portage foncier entre le SAF 94, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la SADEV 94 sur le périmètre de la ZAC de la Pologne.**

## **18- Mme la Maire – Avis relatif à la signature d'une convention d'étude foncière entre le SAF 94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur le secteur de la confluence Seine-Yerres**

### **Mme la Maire**

Nous passons au point suivant portant sur la signature d'une convention d'étude foncière entre le SAF 94 et l'EPT sur le secteur de la confluence Seine-Yerres.

Ce secteur de la confluence entre la Seine et l'Yerres présente une configuration urbaine particulièrement complexe, située entre deux cours d'eau, à la frontière communale et départementale, en contrebas de la RN 6 et coupée par des voies de chemin de fer, coupée du reste de la ville par des infrastructures majeures et soumises au risque inondation. Il s'agit d'un secteur stratégique, puisqu'il est situé à l'entrée sud de la ville et à la confluence, en lien avec les berges de l'Yerres en cours de renaturation et les berges de Seine devant également être requalifiées.

Ce secteur a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le plan local d'urbanisme de la commune. L'objectif est d'y créer un aménagement naturel, en lien avec les berges renaturées, voire un site de baignade à la confluence, comme proposé par la commune dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la préfecture de région et la métropole du Grand Paris.

Afin de prolonger cette réflexion, il est proposé d'engager une étude foncière ayant pour objectif de déterminer le potentiel de mutabilité, le coût du foncier et d'assister la collectivité dans l'élaboration d'une stratégie foncière sur le secteur. Cette étude foncière sera portée par le SAF 94 et le territoire Grand-Orly Seine Bièvre exerçant la compétence aménagement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il s'agit de donner un avis favorable à la signature d'une convention d'étude foncière signée entre le SAF 94 et le territoire.

Voilà pour la présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur BIYIK.

### **M. BIYIK**

Quel équipement public est prévu à cheval entre les ponts d'Yerres ? Sur le plan, c'est la partie jaune. Il est écrit « *principe de localisation d'un espace public* ».

### **Mme la Maire**

C'est un espace public.

### **M. BIYIK**

Ce n'est pas un équipement. Aucun équipement n'est donc prévu à cet endroit.

### **M. POIRET**

A priori, c'est une route, Monsieur BIYIK. Il serait donc un peu compliqué de mettre un bâtiment sur une route.

### **M. BIYIK**

A la base, un équipement public était prévu à cet endroit.

### **M. POIRET**

Ce n'était pas sur la route. Si vous regardez le carré, nous sommes sur la RN6. Beaucoup de personnes ne seront pas contentes, si nous mettons un bâtiment sur la RN6 et que nous la bloquons.

**M. BIYIK**

J'ai une autre question à poser : comment expliquez-vous la différence des hauteurs de bâtis ? A quoi est-ce dû ?

**M. POIRET**

Je suppose que c'est une esquisse de ce que cela pourrait éventuellement être, en sachant que ce ne sont que des ronds. Nous sommes encore loin de la chose. L'idée est que le PLU permet une hauteur maximale. Il s'agit bien d'affirmer qu'il n'y aura pas de hauteur maximale sur l'ensemble des bâtiments prévus. Un seul au maximum pourrait être à hauteur maximale. De mémoire, il est de quinze mètres à cet endroit, ce qui correspond à environ quatre étages. Une fois de plus, ce n'est pas un plan contractuel, mais une perspective d'aménagement possible. L'idée de cette convention est justement de réfléchir à la façon dont nous pourrions aménager cette entrée de ville, avec peut-être des choses différentes à la fin. La perspective proposée permettait notamment de voir que nous n'avons pas une ribambelle de bâtiments qui soient tous de la même hauteur et que cela donne l'impression d'une espèce d'espace monocorde, que nous avons quelque chose d'assez bigarré correspondant à une entrée de ville.

**Mme la Maire**

Merci, Guillaume, pour ces explications très claires. Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,**

**Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,**

**Emet un avis favorable sur la mise en place d'une convention d'étude foncière entre le SAF94 et l'EPT sur le secteur de la confluence Seine-Yerres.**

<b>HABITAT, CADRE DE VIE ET EDUCATION</b>
---

**Politique de la Ville****19- Mme la Maire – Contrat de Ville : Approbation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges****Mme la Maire**

Ce contrat de ville a été approuvé et signé par l'ensemble des partenaires en 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est l'EPT qui exerce la compétence politique de la ville. Il s'agit donc d'émettre un avis du conseil municipal.

Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre du contrat de ville pour l'année 2018. Il détaille la programmation de la politique de la ville, avec une analyse par piliers, par thématiques, par porteurs de projet et par financements, avec des dispositifs spécifiques, l'ingénierie et la participation des habitants.

Avec la population la plus jeune du Val-de-Marne, 38 % de moins de 25 ans, le contrat de ville a fixé pour priorité absolue l'accompagnement de la jeunesse. Ainsi, les crédits du budget opérationnel de la politique de la ville ont été principalement orientés en faveur des jeunes et des enfants, notamment à travers le programme de réussite éducative, mais également d'actions portées par des associations ou des services communaux en faveur de l'éducation, de la citoyenneté, de l'emploi, de l'art et de la culture, du sport et des loisirs.

De plus, l'année 2018 a vu l'extension du dispositif du plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ) aux quartiers nord permettant ainsi de bénéficier d'une personne dédiée à l'identification des jeunes en décrochage, afin de les orienter vers des dispositifs de formation ou d'insertion adaptés.

Dans le domaine de la santé, c'est le centre municipal de santé Henri Dret qui a développé de nouvelles actions de prévention et de sensibilisation. Je parlais précédemment du contrat local de santé, signé avec l'ensemble des partenaires locaux.

Concernant le pilier cadre de vie, c'est la mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP). Cela a été lancé en 2018, grâce au recrutement d'un agent dédié. Cette démarche menée avec le soutien de l'ANRU vise à favoriser la coordination des acteurs et la participation des habitants pour des transformations majeures, le PNRQAD au centre-ville et le NPNRU aux quartiers nord.

Parallèlement, l'abattement de taxe foncière sur le patrimoine bâti a permis de financer de nombreuses actions permettant l'amélioration du quotidien pour les habitants : renforcement du nettoiement, création de locaux dédiés, actions de sensibilisation.

En matière d'ingénierie, les crédits de la politique de la ville ont permis en 2018 le financement d'une partie des postes concernés par le programme de réussite éducative, avec un coordonnateur psychologue et référent de parcours. Pour l'accompagnement des conseils citoyens, ce sont deux postes d'adultes relais. Pour le centre social Asphalte, c'est un poste d'adulte relais en charge de la participation des habitants et pour l'association Majesty, un poste d'adulte relais en soutien à son activité d'aide alimentaire.

La commune est le principal cofinanceur des actions inscrites dans la programmation politique de la ville, suivie par la CAF, le conseil départemental, puis le conseil régional en matière de développement économique.

La programmation 2019 poursuit ces mêmes objectifs, avec un renforcement du pilier développement économique, ainsi que le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs, afin de favoriser la pérennité des actions associatives et l'augmentation du nombre d'adultes relais au sein des associations.

Voilà pour ce rapport annuel 2018 que je vous propose d'approuver et de me permettre de signer. Monsieur FAÏSSE.

### **M. FAÏSSE**

Madame la Maire, je voudrais savoir à quoi correspondent les deux actions citées en page 8 concernant la valorisation du patrimoine. S'agit-il des réhabilitations de la maison de Victor Duruy et de celle des Fermiers généraux ?

### **Mme la Maire**

Je vérifie, mais c'est notamment au sein l'OPH. Nous avons eu un certain nombre de rénovations et de l'entretien du patrimoine de l'OPH. C'est concrètement ce que cela vise.

Que voulez-vous savoir ?

*Intervention hors micro 02.10.45.*

**Mme la Maire**

Nous vous donnerons la version corrigée. Nous vous renverrons le document avec les chiffres, mais tout est sur le *slide* précédent. Vous avez tous les éléments. Vous avez vu tous les chiffres des dossiers présentés par la ville, les associations, le CCAS, etc. Nous referons une version, avec les chiffres dans le camembert.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,**

**Approuve le rapport annuel 2018 du Contrat de Ville.**

**Autorise la Maire à signer ce rapport ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférents.**

**20- M. KHOKHAR – Prorogation du Contrat de Ville : approbation du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)****M. KHOKHAR**

Il s'agit de la prorogation du contrat de ville. Par la loi du 28 décembre 2018, les contrats de ville 2015-2020 ont été prorogés jusqu'en 2022. Le dispositif de prorogation prévoit l'élaboration des protocoles d'engagement renforcé et réciproque annexés aux contrats de ville 2015-2020. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui exerce la compétence politique de la ville a engagé l'élaboration de ce protocole, en lien avec les villes concernées, dont Villeneuve-Saint-Georges, et l'Etat.

Il fixe cinq axes autour desquels les partenaires s'engagent à mobiliser le droit commun et à coordonner leurs interventions. La signature de PERR par les partenaires du contrat de ville est prévue pour janvier 2020, les priorités des PERR étant cohérentes avec les priorités du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges, permettant ainsi de poursuivre les actions engagées par la ville et les associations jusqu'en 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le protocole d'engagement renforcé et réciproque, d'autoriser la Maire à signer ce protocole, ainsi que tous les documents administratifs ou financiers y afférent.

**Mme la Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, je voudrais faire une petite remarque, que j'ai exprimée en commission. Il m'étonne un peu que ce protocole ne soit prolongé que pour deux ans, jusqu'en 2022. Je me demande pourquoi.

**Mme la Maire**

Nous appliquons la loi.

**M. GAUDIN**

Je ne dis pas le contraire, mais cela n'empêche pas que je m'interroge.

**Mme la Maire**

C'est la seule réponse qui vaille. C'est la première phrase de la note de présentation : « *Les contrats de ville 2015-2020 ont été prorogés jusqu'en 2022.* » C'est la loi du 28 décembre 2018. Je ne l'ai pas précisé, mais c'est écrit.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le Protocole d'Engagement Renforcé et Réciproque.**

**Autorise la Maire à signer ce protocole ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférents.**

<b>PETITE ENFANCE, ENFANCE ET EDUCATION</b>
---

**Education****21- S. RICHETON – Approbation de la convention de réciprocité scolaire gratuite entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et la commune de Yerres pour la scolarisation des élèves des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré****Mme la Maire**

Le point suivant est présenté par Sylvie RICHETON.

**Mme RICHETON**

C'est la convention de réciprocité scolaire gratuite entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et la commune de Yerres pour la scolarisation des élèves des écoles publiques du premier degré.

Conformément aux dispositions de l'article 212 alinéa 8 du Code de l'éducation et compte tenu d'une part de la proximité géographique des deux communes de Villeneuve et d'Yerres et d'autre part du nombre d'élèves accueillis de façon réciproque par ces deux communes depuis plusieurs années, il convient de formaliser la prise en charge des frais de scolarité à travers la signature d'une convention jointe à cette délibération.

En effet, ces deux dernières années scolaires, les dérogations hors commune entre Villeneuve-Saint-Georges et Yerres se traduisent de la façon suivante : en 2019-2020, trois Villeneuvois ont été accueillis par Yerres et un Yerrois a été accueilli par Villeneuve. En 2018-2019, un Villeneuvois a été accueilli par Yerres et aucun Yerrois n'a été accueilli par Villeneuve. En 2017-2018, aucun Villeneuvois n'a été accueilli par Yerres et un Yerrois a été accueilli par Villeneuve.

Cette convention similaire à celle déjà conclue avec la commune de Valenton prévoit une réciprocité entre les deux communes, dans la limite d'un écart supérieur à trois effectifs. Elle est

conclue à compter de l'année scolaire en cours, pour une durée d'un an reconductible tacitement, sans pouvoir excéder un total de cinq années scolaires.

La scolarisation hors commune de résidence de l'élève sera systématiquement soumise à double accord du maire de la commune de résidence de l'élève et du maire de la commune d'accueil.

Enfin, comme énoncé dans le projet de convention joint en annexe, la commune d'accueil s'engage à ne pas demander de contribution financière à la commune de résidence de l'élève.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-annexé et d'autoriser la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

**Mme la Maire**

Merci. Pouvons-nous procéder au vote ? Merci. Qui est favorable à cette délibération ? Nous avons l'unanimité.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet de convention ci-annexé entre Villeneuve-Saint-Georges et Yerres concernant la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans une autre commune.**

**Autorise la maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.**

**CULTURE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

**Culture**

**22- G. POIRET – Approbation du règlement intérieur des activités artistiques et municipales de la Maison des Artistes – Frida Kahlo**

**Mme la Maire**

Guillaume a la parole pour le point suivant.

**M. POIRET**

Ce point porte sur l'approbation d'un règlement intérieur destiné aux activités artistiques municipales au sein de la Maison des artistes Frida Kahlo. A la suite d'un certain nombre d'évolutions ayant eu lieu cette année, il nous a paru nécessaire d'établir un règlement intérieur spécifique à cette activité. Il s'axe sur le même modèle que celui prévu pour le conservatoire. Nous n'avons pas particulièrement innové. Nous avons repris à peu près le même modèle pour les élèves des cours d'art plastique, que celui pour les élèves fréquentant le conservatoire.

Il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur des activités artistiques municipales de la Maison des artistes Frida Kahlo et d'autoriser Mme la Maire à le signer, de renommer le règlement intérieur de la Maison des artistes Frida Kahlo approuvé par délibération du 20 décembre 2018 comme suit : « Règlement intérieur des activités associatives de la Maison des artistes Frida Kahlo » et de dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Mme la Maire**

Merci. Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, j'ai une question à poser à M. POIRET. J'ai lu attentivement la délibération et je voudrais savoir si la dernière page fait effectivement partie de la délibération.

**M. POIRET**

Je suis d'accord avec vous. Je n'ai lu que la première page. Je ne l'ai pas tournée et il me semblait évident que cela s'arrêtait là. Je constate qu'il y a un verso.

**M. GAUDIN**

Merci, Monsieur POIRET. Jusqu'où va se nicher la culture, quand même.

**M. POIRET**

Elle n'est pas en retraite.

**Mme la Maire**

Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le règlement intérieur des activités artistiques municipales de la Maison des artistes Frida-Kahlo et AUTORISER la Maire à le signer,**

**Renomme le règlement intérieur de la Maison des artistes Frida-Kahlo approuvé par délibération du 20 décembre 2018 comme suit : « Règlement intérieur des activités associatives de la Maison des artistes Frida-Kahlo »,**

**Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**23- G. POIRET – Approbation de l'avenant à la convention tripartite relative au projet de résidence artistique au quartier nord conclue avec Toit et Joie – Poste Habitat et la Compagnie des grandes personnes**

**M. POIRET**

Il s'agit d'une convention qui fera l'objet d'un avenant de prolongation. Cette prolongation porte sur une durée de six mois, entre Toit et Joie et la Compagnie des grandes personnes qui a participé à un certain nombre d'animations dans les quartiers nord et dernièrement au marché de Noël de la ville.

Il s'agit de prolonger de six mois leur résidence, de manière qu'ils puissent à la fois participer à d'autres évènements, mais également qu'ils puissent livrer deux marionnettes : l'une qui serait plutôt pour la municipalité et la deuxième qui serait davantage pour le bailleur social Toit et Joie.

Il vous est proposé d'approver ce projet d'avenant et d'autoriser Mme la Maire à signer cet avenant et tout acte y afférent.

**Mme la Maire**

Merci, Guillaume. Y a-t-il des remarques ? Tout le monde est-il d'accord pour procéder au vote ? Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet d'avenant à la convention tripartite relative au projet de résidence artistique dans le Quartier Nord, ci-annexé, prolongeant la durée initiale de la convention pour une durée de 6 mois.**

**Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.**

**SOLIDARITE, SANTE, HANDICAP ET 3ème AGE**

**Santé**

**24- S. RICHETON – Convention de mise en œuvre du Programme départemental de prévention bucco-dentaire**

**Mme la Maire**

Sylvie, pour le point 24.

**Mme RICHETON**

Ce point concerne la convention de mise en œuvre du programme départemental de prévention bucco-dentaire et sa continuité. Ce programme de prévention existe depuis 1991. La commune de Villeneuve souhaite reconduire son partenariat avec le Conseil départemental 94.

Le programme d'actions concerne les enfants de 0 à 18 ans et propose des actions comme la formation et la sensibilisation sur la santé bucco-dentaire à destination des professionnels de la petite enfance, l'intervention ciblée dans les écoles pour les enfants de 6 à 9 ans, l'intervention ciblée au sein des collèges.

Dans le cadre de cette convention de partenariat avec le département, celui-ci s'engage à coordonner la mise en œuvre du programme avec la CPAM 94 et l'inspection d'académie, à apporter l'aide nécessaire à la commune pour la fourniture du matériel pédagogique et de prévention pour chaque enfant bénéficiaire des actions, à fournir à la commune les résultats des différentes enquêtes épidémiologiques et qualitatives qui seront menées. Il s'engage également à verser une subvention de 1,81 euro par enfant de grande section de maternelle, de CP, de CM1, des écoles en REP ayant été destinataires d'une animation et de 1,30 euro par enfant de grande section de maternelle, CP, CM1 des écoles non-REP. Cette subvention doit permettre à la commune de mettre en place le programme de prévention bucco-dentaire départemental dans les écoles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approver le projet de convention de partenariat entre la commune et le département concernant cette mise en place du programme départemental de prévention bucco-dentaire, pour une durée d'un an avec tacite reconduction jusqu'en 2021. Il est également demandé d'autoriser la Maire à signer ladite convention et tout

document y afférent et de dire que les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice considéré.

**Mme la Maire**

Merci. Pouvons-nous passer directement au vote ? Y a-t-il des questions ? Qui est favorable à cette délibération ? Merci.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le projet de convention de partenariat entre la Commune et le CD 94 concernant la mise en place du programme départemental de prévention bucco-dentaire pour une durée d'un an avec tacite reconduction jusqu'en 2021.**

**Autorise la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.**

**Dit que les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice considéré.**

**VŒUX**

**Vœu relatif à la défense du système de retraite par répartition, présenté par le groupe Front de gauche**

**Mme la Maire**

Nous passons aux vœux. Le premier vœu est relatif à la défense du système de retraite par répartition et est présenté par Alexandre.

**M. BOYER**

En effet, il s'agit d'un vœu pour la défense du système de retraite par répartition.

Considérant le rapport Delevoye paru en juillet 2019 pour un système universel de retraite ; considérant la volonté gouvernementale de faire converger la quarantaine de régimes de retraite en un système universel par points ; considérant l'étude menée par le collectif d'experts indépendants « Nos retraites » qui estime les conséquences de la future réforme en comparant les situations de salariés qui partiront prochainement à la retraite avec ceux qui partiront dans trente ans ; considérant les conclusions de l'étude affirmant que pour des carrières identiques, le niveau de pension chutera de 13 % à 23 % et que pour conserver le même niveau, il faudra travailler au moins 3 années de plus ; considérant que l'allongement des carrières n'est pas accessible à tous et qu'en 2018, à 62 ans, une personne sur deux n'est plus au travail, mais au chômage, en précarité, en invalidité ou au RSA ; considérant les situations d'extrême précarité que vivent au quotidien nombre de Villeneuvoises et de Villeneuvois ; considérant la réforme des règles de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier et la baisse considérable des pensions versées aux personnes privées d'emploi ; considérant la puissante mobilisation depuis le jeudi 5 décembre organisée par les organisations syndicales aux côtés des salariés, des étudiants, des retraités et des privés d'emploi pour défendre et améliorer le système de retraite par répartition, le conseil municipal de Villeneuve exige l'abandon du projet de loi Macron et l'ouverture de véritables négociations sur la base des propositions du mouvement social par ailleurs contenues dans une plateforme revendicative unitaire, apporte son soutien aux luttes et grèves des salariés, agents du service public, des privés d'emploi et étudiants lors du rassemblement de demain midi sur le parvis

de la ville et exige le maintien du système de retraite par répartition à taux plein, la revalorisation des salaires et pensions et le retour du départ à la retraite à 60 ans et à 55 ans pour les travaux pénibles.

**Mme la Maire**

Y a-t-il des volontés de discuter ou passons-nous au vote ? Je ne vois aucun doigt se lever. Qui est favorable à ce vœu ? Qui est contre ? Monsieur GAUDIN.

**M. GAUDIN**

Je suis extrêmement embêté pour pouvoir m'exprimer, parce que nous découvrons ce vœu sur table au dernier moment.

**M. HENRY**

Il était au précédent conseil.

**M. GAUDIN**

C'est le conseil d'aujourd'hui qui m'intéresse.

**M. HENRY**

C'est le discours que vous auriez pu tenir au conseil municipal précédent. Là, cela ne fonctionne pas.

**M. GAUDIN**

Ma remarque vaut pour ce point, mais également pour les autres. De manière générale, sur les vœux présentés au dernier moment, nous avons besoin d'en parler, mais nous ne pouvons pas.

**Mme la Maire**

Dites que vous ne voulez pas voter le vœu, surtout celui-là.

**M. GAUDIN**

Qu'est-ce qui vous permet de dire cela, Madame ?

**Mme la Maire**

Vous aviez ce vœu. Ne dites pas l'avoir eu au dernier moment.

**M. HENRY**

Monsieur GAUDIN, nous vous demandons votre avis et ce que vous pensez ce vœu. Si vous nous dites que vous ne voulez pas voter, ne votez pas, mais vous aviez ce vœu depuis puis au moins dix jours. Il ne me gêne pas que vous ne vouliez pas voter, mais exprimez-vous sur le vœu.

**Mme la Maire**

Votez-vous contre ce vœu ?

**M. GAUDIN**

Je vote pour.

**Mme la Maire**

Nous allons donc à nouveau procéder au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le Conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Michel FAISSE s'étant abstenu,**

**Approuve le vœu.**

**Vœu contre l'islamophobie et le racisme, présenté par le groupe France insoumise citoyennes – citoyens**

**Mme la Maire**

Le deuxième vœu contre l'islamophobie et le racisme est présenté par Mohamed.

**M. Mohamed BEN YAKHLEF**

Les attentats perpétrés contre les mosquées de Bayonne et Christchurch en Nouvelle-Zélande montrent que les mots peuvent tuer également. S'il faut espérer que l'attentat criminel de Bayonne ne se reproduise pas, le terreau qui a engendré ces attaques est lui bien présent. Musulmanes ou non, musulmans ou non, il s'agit de les considérer pleinement citoyens et citoyennes, à droits égaux. Pas un jour ne se passe sans que les musulmans de France ne se sentent pointés du doigt, insultés, méprisés dans les médias par des personnages nauséabonds tels qu'Eric ZEMMOUR et consorts.

A l'intérieur du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, un conseiller régional d'extrême droite a exigé d'une maman accompagnatrice scolaire qu'elle retire son voile devant son enfant. Cette demande intolérable et contraire à la loi de la République n'a pas empêché la droite sénatoriale de s'emparer du sujet, afin de faire une proposition de loi interdisant aux mamans portant le voile d'accompagner leurs enfants aux sorties scolaires. La loi et la jurisprudence du Conseil d'Etat sont claires : ces accompagnatrices scolaires n'étant pas des agents publics et n'étant donc pas soumises au principe de neutralité ont la liberté de se vêtir comme elles le souhaitent. Le guide laïcité de l'Education nationale le confirme.

Cette phobie en France est une réalité. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il ne s'agit plus ici d'un débat d'idées ou d'une simple critique des religions, mais d'une forme de racisme explicite visant les personnes en raison de leur foi ou de leur présumée comme telle. Il faut aujourd'hui s'unir, se donner les moyens de la combattre, afin que plus jamais les musulmans ou musulmanes ne puissent faire l'objet de tels agissements.

La ville de Villeneuve-Saint-Georges combat l'islamophobie, l'antisémitisme, ainsi que tout le racisme sous toutes ses formes, racisme qui aujourd'hui menace une nouvelle fois la France. Rappelons que l'auteur des attentats d'extrême droite islamophobe qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande en mars 2019 se revendiquait de la suprématie blanche. La presse avait d'ailleurs relevé que le terroriste avait fait un don à l'association Génération identitaire, association également implantée en France. L'extrême droite tue et fait à présent des actes forts.

Rappelons-nous ce 15 mars 2019, ces 49 victimes musulmanes des attaques terroristes anti-musulmanes contre deux mosquées, dans la ville de Christchurch, ont des thèses de suprématie blanches. Ensemble, nous réaffirmons avec fermeté que nous ne céderons rien face à la violence et à la haine. D'ailleurs, la lutte contre toute forme de racisme fait partie de notre ADN et de notre engagement au jour le jour.

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges apporte son soutien aux familles des victimes d'attentats, aux victimes du racisme et plus précisément ceux qui vivent à Villeneuve-Saint-Georges. Il réaffirme son refus de toute forme de racisme.

**Mme la Maire**

Merci, Mohammed. Y a-t-il des interventions ? Monsieur FAÏSSE.

**M. FAÏSSE**

Je crois qu'il ne faut pas exagérer. Nous parlons d'un attentat ayant eu lieu en Nouvelle-Zélande et d'un attentat en France, que je condamne, mais qui n'a fait aucun mort. En France, de combien de morts les musulmans sont-ils responsables ? Au nom de qui est-ce ?

**M. Mohamed BEN YAKHLEF**

Vous ne pouvez pas comparer une religion à des attentats terroristes. Les attentats commis par la milice du Seigneur en Ouganda ne représentent pas tout le catholicisme du monde, heureusement. Nous ne devons pas comparer des extrémistes à l'ensemble d'une civilisation.

**M. GAUDIN**

En tout cas, ces terroristes étaient tous musulmans.

**M. Mohamed BEN YAKHLEF**

Faites des recherches sur cette religion, Monsieur.

**Mme la Maire**

De tels propos sont honteux. C'est grave. C'est enregistré. Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Nous avons tous entendu.

**Le Conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Michel FAÏSSE ayant voté contre,**

**Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE n'ayant pas pris part au vote,**

**Approuve le vœu.**

**Vœu pour une concertation à propos de l'instauration d'une zone de circulation restreinte Crit'air sur la commune de VilleneuveSaintGeorges du groupe PS/PRG**

**Mme la Maire**

Nous passons au point suivant, Guillaume.

**M. POIRET**

Je ne vais pas tout vous lire, mais l'idée est d'instaurer une forme de débat. Nous y avons réfléchi plusieurs fois et reporté l'émission de ce vœu. Le fait est que des zones de faible émission seront mises en place au niveau de l'A86. Notre ville n'est pas concernée par l'A86, mais n'en est pas très loin, d'où le premier point qui est : que va-t-il se passer par rapport aux véhicules qui ne pourront pas aller plus loin que l'A86 ? Ils vont sans doute commencer à tourner, afin de se garer et éventuellement de faire autre chose. A priori, ce sont des véhicules très polluants.

Le deuxième point est que si la ZFE n'est pas nécessairement la meilleure des solutions, elle pose un problème, celui de la pollution urbaine. Notre ville est particulièrement concernée et sur ce point, nous devons avoir une réflexion exigeante en termes de transports publics, mais également en termes d'aide pour nos habitants en grande partie paupérisés, afin de les aider à avoir des véhicules

moins polluants. Il faut à tout prix que nous entrions dans ce débat avec une position ferme consistant d'une part à respecter notre environnement en tant que Villeneuvois et d'autre part, à faire en sorte que les véhicules polluants qui pourraient être amenés à prendre la RN6 puissent faire l'objet d'une intervention éventuelle, afin d'éviter qu'ils ne tournent en rond, lorsqu'ils ne pourront pas aller plus loin.

Ce principe nous a guidés à vouloir questionner notre intégration à cette ZFE, peut-être pour poser la question et voir avec les Villeneuvois quelles réponses nous pourrions apporter.

A travers ce vœu, il vous est proposé que nous nous interrogions sur notre cadre de vie et de suggérer l'intégration de la ZFE pour faire en sorte d'éviter que les Villeneuvois ne soient les larpons de la farce à la fin, en subissant encore plus de pollution, parce qu'ils ne font pas partie de cette zone. En revanche, ils auront toutes les conséquences qui pourront être apportées par son existence.

### **Une intervenante**

Je vous remercie de proposer ce vœu, Monsieur POIRET. Il n'est pas inintéressant dans le fond, parce que je salue le courage qu'a eu le président de la métropole Patrick Ollier de mettre en place la zone de faible émission. Comme vous le soulignez, elle suit le périmètre de l'A86 qui fait le tour de la métropole et de Paris. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle Villeneuve-Saint-Georges en est exclue, puisque nous ne sommes pas directement sur le périmètre de l'A86, mais c'est un premier pas dans la lutte contre toutes les sources de pollution.

Effectivement, cela fait débat dans de nombreuses villes de la métropole, parce que cela touche au patrimoine de véhicules qui commencent à être vétustes en Ile-de-France et polluent. Cela rend les choses parfois complexes pour nombre d'habitants, notamment dans les communes comme la nôtre, où avec les moyens que peuvent avoir les habitants, il peut être compliqué de se poser la question de renouveler son véhicule. Pour autant, la métropole a le courage de mettre en place des initiatives fortes envoyant des signaux forts en matière d'amélioration environnementale, mais un accompagnement des populations est également proposé, puisque la métropole finance à hauteur de 6 000 euros le renouvellement du véhicule.

A côté de cela, des communes, notamment Saint-Denis s'y sont complètement opposées. C'est un choix politique de ces communes touchées et impactées. D'autres communes, notamment Pantin, ont choisi non seulement de s'intégrer dans cette démarche, mais en plus des aides proposées par les différents acteurs, elles ont également la volonté et l'intelligence d'accompagner leurs propres populations, en proposant également des subventions, afin qu'elles puissent renouveler leurs véhicules.

Telle que la ZFE a été dessinée, c'est un premier pas. Dans un deuxième temps, il faut que notre commune puisse être intégrée dans toutes ces réflexions, toutes ces mesures visant à protéger nos populations des nuisances. Nous subissons les nuisances des véhicules qui sont déportés chez nous, du trafic qui sature notre commune en permanence. Effectivement, cela pourrait être un premier pas et il faudrait pouvoir intégrer dans un deuxième cercle les communes comme la nôtre qui sont notamment touchées par le trafic de la RN6.

Pour ma part, je voterai ce vœu, en suggérant qu'une réflexion soit menée. Comme je sais qu'à présent, la tradition veut que nous votions les amendements, je propose que nous menions une réflexion sur les dispositifs que peut mettre en place la commune pour accompagner les Villeneuvois, si bien sûr vous acceptez de voter mon amendement.

## Un intervenant

Ce vœu porte sur une préoccupation que nous partageons tous ici et ne fait pas débat, puisque cela attire aux émissions polluantes dans notre ville et nous savons tous que c'est un problème. En revanche, le vœu tel qu'il est posé là recouvre un débat qui aurait mérité que nous ayons une discussion un peu plus fouillée, ce qui aurait permis d'aboutir à un vœu un peu mieux calibré, si je puis dire. Je m'en étais d'ailleurs ouvert auprès de toi, Guillaume. Je regrette que nous n'ayons pas cet échange. Maintenant, c'est toi qui proposes le vœu.

Tel qu'il est là, nous sommes réticents à voter ce vœu, parce qu'il est un peu plus directif que la présentation qui nous a été faite. Il s'agit de demander au Préfet de se prononcer sur l'élargissement de la ZFE au périmètre de la RN6. Il ne s'agit pas tout à fait d'ouvrir un débat, puisque l'on saisit le Préfet pour élargir.

Nous avons sorti deux conditions, dont le développement d'un réseau de transports en commun permettant aux personnes d'avoir une alternative réelle à la route et de renforcer les aides à l'acquisition et à l'achat de véhicules neufs qui certes existent. Elles ne sont pas toutes de 6 000 euros, puisque cela dépend du véhicule acheté. La somme de 6 000 euros concerne les véhicules électriques et est bien moindre pour les véhicules thermiques, même récents. C'est cette précision dans la demande qui nous pose un problème, d'abord parce que la RN6 n'est pas un périmètre, mais un axe. D'ailleurs, je ne crois pas que ce soit possible dans la philosophie de la ZFE, mais placer l'axe RN6 en ZFE créerait les conditions pour que les flux d'automobiles empruntent d'autres voiries, y compris les voiries de centre-ville, voire dans les autres communes. Ce ne serait pas une bonne mesure.

Derrière se pose la question : faut-il élargir le périmètre de la ZFE au-delà de l'A86 ? C'est aujourd'hui la rocade de l'A86 qui fait la limite de la ZFE. Pourquoi pas, mais cela mérite un débat un peu plus large. Je ne crois pas qu'en fin de conseil municipal, seuls à Villeneuve-Saint-Georges, nous puissions décider pour des dizaines et des dizaines de communes qui seraient concernées par cet élargissement de la ZFE.

J'ajoute que lorsque nous parlons des moyens qui doivent accompagner la mise en place d'une ZFE, la ZFE n'est pas la finalité. La finalité est que nous ayons moins d'émissions polluantes, que nous permettions les transports en commun et le recours à des modes alternatifs à la voiture. Cela étant, nous sommes dans une ville où nous sommes victimes du trafic de transit. Il faut au moins élargir la réflexion au niveau régional. Les personnes qui traversent notre ville le matin et le soir ne sont en majorité pas des Villeneuvois, mais des personnes allant au-delà de Villeneuve. Voyez-vous les conditions qu'il faudrait réunir ? En termes de temporalité, nous sommes en train de voter un vœu, dont nous ne risquons pas de voir l'application avant plusieurs années.

Pour conclure mon propos, ce vœu porte une vraie préoccupation, mais préconise des mesures qui ne me semblent pas très réalistes et surtout, pas très effectives. Nous sommes davantage sur un vœu relevant de l'affichage politique, que sur l'apport de solutions susceptibles d'être mises en œuvre. En revanche, je retiens l'idée que nous puissions avoir le débat à l'échelle métropolitaine et peut-être même régionale, afin que nous puissions réfléchir à l'élargissement ou non de cette ZFE.

## M. POIRET

La demande peut être précisée, mais à défaut de faire un débat à l'échelle métropolitaine qui a déjà eu lieu pour une partie, nous pouvons déjà faire un débat à Villeneuve-Saint-Georges. Ce serait ne serait-ce que s'engager à faire un débat pour voir quelle est la position des Villeneuvois et s'ils soutiendraient une telle augmentation. C'est un premier point. Nous pouvons modifier le vœu, cela s'appelle un amendement. La demande est simplement que nous nous engagions à organiser un

débat avec les Villeneuvois sur ces questions, ainsi que des réunions de concertation. Ensuite, suivant ce que cela donnera, nous porterons le débat au niveau métropolitain, en disant que nous nous appuyons sur cela.

Nous en avons déjà discuté, mais le point qui m'interpelle est qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons avec une ZFE qui est au bord de Villeneuve-Saint-Georges. Nous n'y sommes pas tout à fait, mais cela va jusqu'à Pompadour et s'arrêtera quasiment après. Je me demande ce que feront les personnes qui arriveront à Pompadour, auxquelles on va dire : « C'est terminé. » Elles feront demi-tour et des allers-retours chez nous.

Nous sommes d'accord, la solution que je propose n'est pas très bonne et c'est reculer le problème, mais c'est également poser la question : à quel moment ce périmètre est-il satisfaisant ? Quelles solutions proposer aux personnes, notamment Villeneuvoises qui subiront ces nuisances, alors qu'elles ne les ont pas demandées ? Nous avons déjà suffisamment de trafic. Si en plus, les personnes font des allers-retours, parce qu'elles ne pourront plus rentrer, nous serons encore plus pollués. C'est un débat.

### **Un intervenant**

Je suis tout à fait d'accord pour avoir un débat, mais la demande n'est pas un débat. La demande est de dire que nous saisissons le Préfet, afin d'élargir la ZFE, dans des conditions qui ne me paraissent pas crédibles. Je le dis ainsi, mais nous sommes dans l'échange.

En revanche, si nous modifions le vœu, en disant : « Organisons un débat à Villeneuve, une concertation pour discuter de l'opportunité ou pas d'élargir la zone de faible émission jusqu'à l'échelle de la petite couronne. », je suis toujours favorable à ce que nous ayons ce débat, mais le vœu est un peu plus prescriptif que cela.

### **M. POIRET**

Une fois ce débat ayant eu lieu à Villeneuve, il faut tout de même une suite, à savoir que si la réponse des Villeneuvois est plutôt favorable, nous nous engagions au moins à le porter au niveau métropolitain. Je ne veux pas que cela donne l'impression que nous faisons un simple débat et qu'ensuite, nous enterrons le projet.

### **Mme la Maire**

Sommes-nous d'accord pour reformuler le dernier paragraphe, en étant davantage en cohérence avec le titre de ce vœu qui est d'entamer la concertation sur la ZFE ? Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y ait des contradictions et des points qui ne sont pas très clairs dans cette mise en place de la ZFE et que nous travaillions là-dessus, dans le cadre d'une concertation.

Sommes-nous d'accord sur le fait de modifier le vœu dans ce sens, si Guillaume qui est porteur de ce vœu en est d'accord ? Je propose que nous votions, avec cet amendement. Qui est favorable à l'amendement ? Qui est favorable au vœu ainsi amendé ? Merci.

### **Le Conseil municipal,**

### **A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**Approuve l'amendement proposé par G. POIRET.**

**Demande à entamer une concertation pour la mise en place de la zone à faibles émissions avec les différents acteurs impliqués.**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le vœu, comme suit :**

**Demande au Préfet du Val-de-Marne de se prononcer sur l'élargissement de la zone au périmètre de la Nationale 6 sur le territoire de Villeneuve-St-Georges et d'organiser la concertation nécessaire à ce type d'aménagement, sous réserve que la Région Ile-de-France et de l'Etat s'engagent d'une part pour accompagner par des aides véritablement incitatives l'achat de véhicules moins polluants et d'autre part proposent une offre élargie et innovante de transports en commun pour permettre aux usagers les moins fortunés d'avoir accès à des moyens de transport de qualité y compris de banlieue à banlieue.**

**Demande à entamer une concertation pour la mise en place de la zone à faibles émissions avec les différents acteurs impliqués.**

**Mme la Maire**

Nous avons terminé. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un joyeux Noël pour vous et vos familles.

\*\*\*

La séance est levée à 22 h 30

## INDEX

*Nous vous informons que nous n'avons pas pu confirmer l'orthographe des noms suivants :*

grand mât	21	ru de Ly	37
partie Rigaud	12		